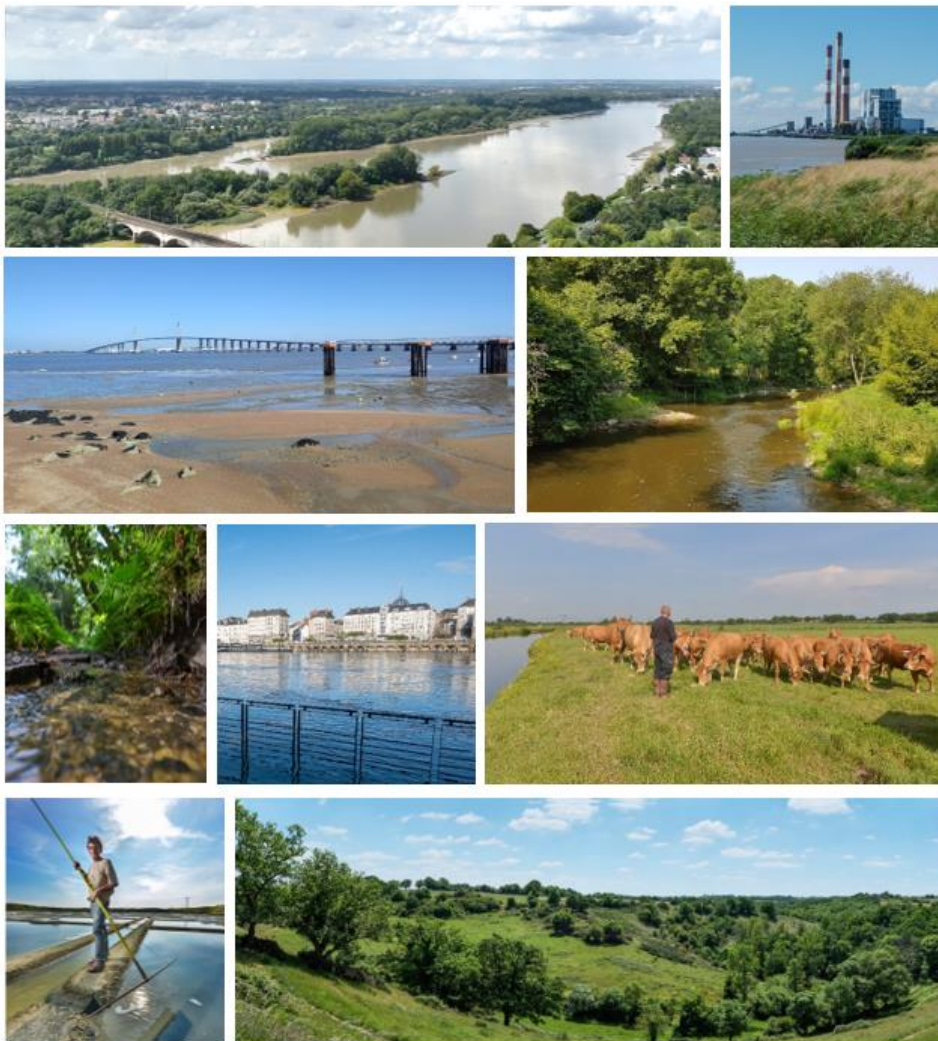


COMMISSION LOCALE DE L'EAU

ESTUAIRE DE LA LOIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉS - 2024



Financé par



LE MOT DU PRÉSIDENT



**Claude CAUDAL, Président de la
Commission locale de l'eau du SAGE
Estuaire de la Loire**

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Estuaire de la Loire, approuvé par arrêté inter-préfectoral le 31 décembre 2024, marque une étape clé dans la gestion durable de l'eau du territoire. Il succède au premier SAGE du bassin versant de l'estuaire de la Loire, élaboré en 2009, et intègre désormais de nouveaux enjeux essentiels qui reflètent les spécificités de notre territoire : l'estuaire et le littoral. Toutes les thématiques du SAGE ont pris en considération le changement climatique, un enjeu transversal qui influence l'ensemble du grand cycle de l'eau.

Fruit d'un travail collectif mené par les membres de la Commission locale de l'eau (CLE), ce SAGE est un outil au service des acteurs du territoire pour une meilleure prise en compte des enjeux liés à l'eau.

L'année 2024 a été consacrée à la finalisation de la révision du SAGE ainsi qu'à l'anticipation de son lancement officiel par l'élaboration de nombreux supports de communication dont le guide du SAGE simplifié ou le guide pour la prise en compte des objectifs et enjeux du SAGE dans les documents d'urbanisme. La planification des commissions territoriales a également été menée afin de pouvoir les organiser à partir de la fin du premier trimestre 2025.

L'accompagnement des acteurs du territoire dans la mise en œuvre du SAGE a été réalisée au travers du suivi des Contrats territoriaux Eau dont ceux d'Acheneau-Tenu et du Contrat pour la Loire et ses annexes ont été renouvelés et validés par la CLE cette année.

Les projets en cours se sont poursuivis à l'instar de l'étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC). De nombreux échanges au sein des comités techniques et de pilotage ont aboutis à la validation de phase 2 en novembre. Elle se finalisera en 2025 avec pour objectif notamment d'établir un diagnostic partagé des ressources en eau du territoire permettant de définir dans un contexte de changement climatique, les usages futurs compatibles avec la préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité.

La ressource en eau est notre bien commun, unissons nos efforts pour la préserver dans la durée et de manière responsable.





SOMMAIRE

1. LE SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE.....	6
2. LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE.....	9
2.1. LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU & SES INSTANCES	10
2.2. L'ANIMATION DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE	12
3. LE SECRETARIAT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU	14
3.1. Les missions du secrétariat de la CLE	15
3.2. Avis de la CLE sur les projets concernés par le territoire.....	15
3.2.1. LES DOSSIERS D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE	15
3.2.2. LES CONTRATS TERRITORIAUX EAU / PROGRAMMATIONS EAU	16
3.2.3. CONSULTATIONS ET ENQUETES PUBLIQUES.....	16
4. LA RÉVISION DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE	18
4.1. LE NOUVEAU SAGE APPROUVÉ.....	19
5. LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE	21
5.1. ORGANISATION & COORDINATION TERRITORIALE.....	22
5.1.1. LES COMMISSIONS TERRITORIALES	22
5.1.2. LA GOUVERNANCE DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE	24
5.2. ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DU TERRITOIRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE	25
5.2.1. PRISE EN COMPTE DU SAGE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME	25
5.2.2. ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROGRAMMES OPÉRATIONNELS	28
5.2.3. MISE A DISPOSITION D'OUTILS TECHNIQUES	38
5.2.3.1. Elaboration de modèles de cahiers des charges	38
5.2.3.2. Gestion du SYSMA Estuaire de la Loire	39

5.2.3.3. L'observatoire de suivi de la qualité des eaux	42
5.2.3.4. Suivi de l'expérimentation d'indicateur trophique pour les marais	43
5.2.4. L'ANIMATION DE RESEAUX TECHNIQUES	44
5.2.4.1. Le réseau ASTER	44
5.2.4.2. Le réseau ASTEQ	45
5.3. PILOTAGE ET SUIVI D'ÉTUDES STRATÉGIQUES DU SAGE	45
5.3.1. LES ÉTUDES PORTÉES PAR LE SYLOA.....	45
5.3.1.1. L'étude Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC) Estuaire de la Loire.....	45
5.3.1.2. Accompagnement à la mise en place de stations de suivi hydrométriques	47
5.3.1.3. Etude d'amélioration de la connaissance des flux de nutriments	47
5.3.1.4. Protocole harmonisé de suivi qualité des eaux pour l'évaluation du SAGE	48
5.3.1.5. Inventaires des espaces de mobilité de l'estuaire	48
5.3.2. LES AUTRES ÉTUDES ET PROJETS MENÉS SUR LE TERRIOIRE	49
5.4. ÉVALUATION DU SAGE	50
5.4.1. CENTRALISATION ET VALORISATION DES DONNEES DE L'EAU.....	50
5.4.2. LE TABLEAU DE BORD DU SAGE.....	51
5.5. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION SUR LES ENJEUX DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE	52
5.5.1. LES DISPOSITIFS EDITORIAUX DE LA CLE.....	52
5.5.1.1. Le site internet du SAGE Estuaire de la Loire	52
5.5.1.2. La lettre de la Commission locale de l'eau	52
5.5.1.3. Réseaux sociaux	53
5.5.2. LA COMMUNICATION POUR LE LANCEMENT DU NOUVEAU SAGE	53
5.5.2.1. La vidéo	53
5.5.2.2. Le guide du SAGE simplifié.....	53
5.5.3. LES SUPPORTS TECHNIQUES	53
5.5.3.1. Le kit de sensibilisation sur les têtes de bassin versant	53
5.6. DÉVELOPPEMENT DES LIENS INTER-SAGE	54
Annexe 1 - COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU	55
Annexe 2 – ORDRES DU JOUR DES RÉUNIONS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU en 2024	57
Annexe 3 – COMPOSITION DU BUREAU DE LA CLE	58
Annexe 4 – ORDRES DU JOUR DES RÉUNIONS du BUREAU DE LA CLE en 2024 ..	59



LES TEMPS FORTS DE 2024

JANVIER-FÉVRIER

Validation des Contrats territoriaux Eau Acheneau-Tenu et du Contrat pour la Loire et ses annexes pour la période 2024-2026.

p.29 et 36

MARS

Validation du tableau de bord du nouveau SAGE.

p.50

MAI

Etude Hydrologie-Milieus-Usages-Climat (HMUC) : Lancement de la phase 3 de l'étude et validation des gammes de débits biologiques.

p.44-45

Validation des inventaires zones humides et des éléments structurants du paysage de 3 communes du sous-bassin Brière-Brivet.

p.33

SEPTEMBRE

Validation du guide pour la prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme.

p.26

NOVEMBRE

Première réunion inter-SAGE sur le thème de la gestion quantitative organisée conjointement avec les syndicats Grand Lieu Estuaire et Baie de Bourgneuf.

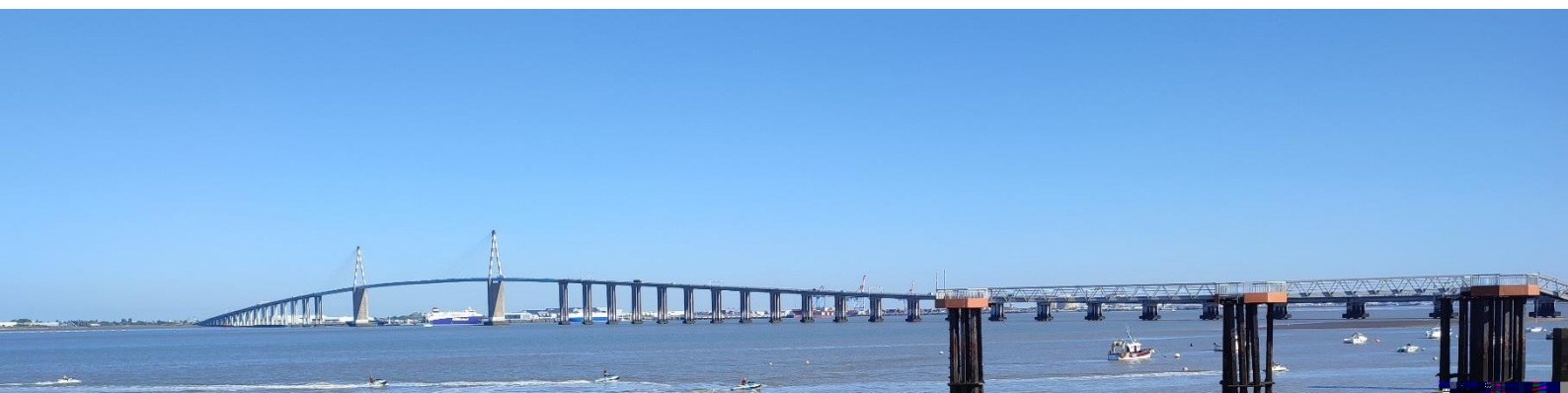
p.53

DÉCEMBRE

Approbation du nouveau SAGE Estuaire de la Loire par arrêté interpréfectoral du 31/12/2024.

p.19

1. LE SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE

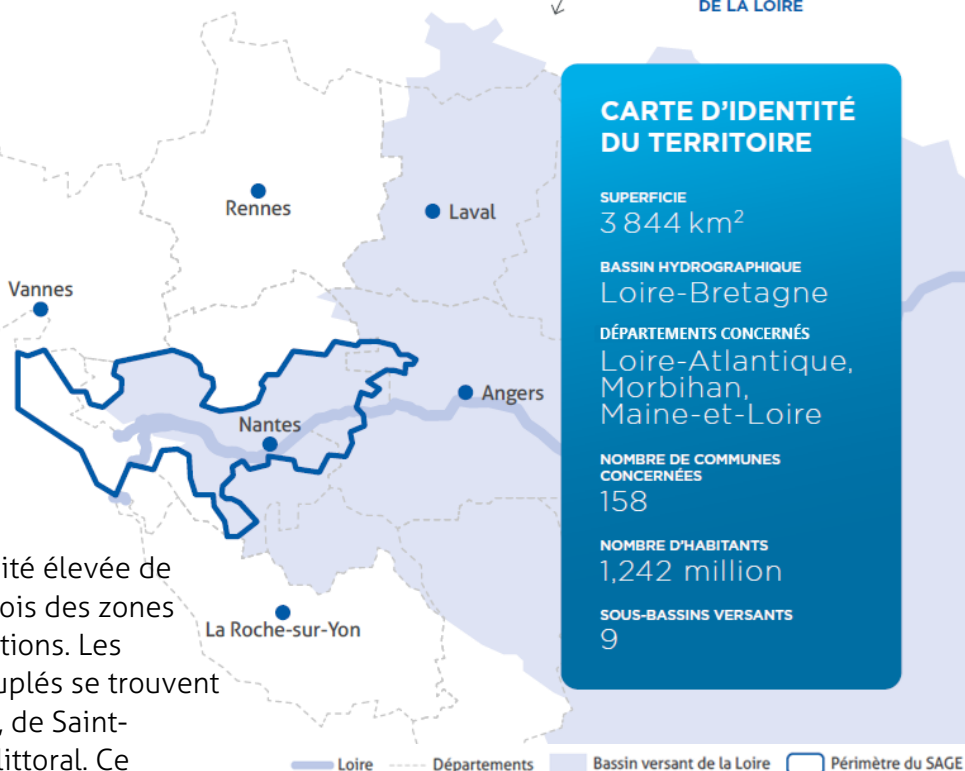


Le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** est un outil de planification local qui fixe des objectifs et des orientations pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Le périmètre du SAGE Estuaire de la Loire correspond aux 3 % aval du bassin de la Loire et couvre un territoire de 3 844 km². Bien que faisant partie inhérente du bassin de la Loire, le bassin versant de l'estuaire de la Loire a un fonctionnement particulier régi par l'onde de marée créant un écosystème spécifique et riche.

Ce territoire a pour colonne vertébrale le fleuve de la Loire, depuis l'amont d'Ancenis jusqu'à son embouchure vers l'océan Atlantique. Il intègre les affluents Erdre, Brivet, Goulaine, Divatte, Robinets, Acheneau-Tenu ainsi que les marais du nord Loire et les fleuves côtiers depuis Piriac-sur-Mer au nord jusqu'à la pointe Saint-Gildas sur la commune de Préfaïlles au sud.

Le territoire du SAGE a une densité élevée de 200 hab./km². Il comprend à la fois des zones rurales et de grandes agglomérations. Les secteurs les plus densément peuplés se trouvent autour de la métropole nantaise, de Saint-Nazaire, d'Ancenis et le long du littoral. Ce chiffre ne cesse d'augmenter, le département de la Loire-Atlantique accueillant près de 17 000 nouveaux arrivants chaque année.



Avec le fleuve de la Loire, ses affluents, ses annexes hydrauliques (boires, bras secondaires, etc.) et les zones humides et marais, le territoire du SAGE offre une véritable diversité de milieux aquatiques. Il compte également des milieux propres à son littoral avec ses masses d'eau côtières, falaises, plages et marais salants. Le périmètre du SAGE concentre par ailleurs, sur sa partie terrestre, des zones de biodiversité essentielles.

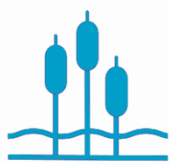
i EN QUELQUES CHIFFRES



Un périmètre qui couvre **3855 km²**



9 sous-bassins versants



639,2 km² de zones humides et marais



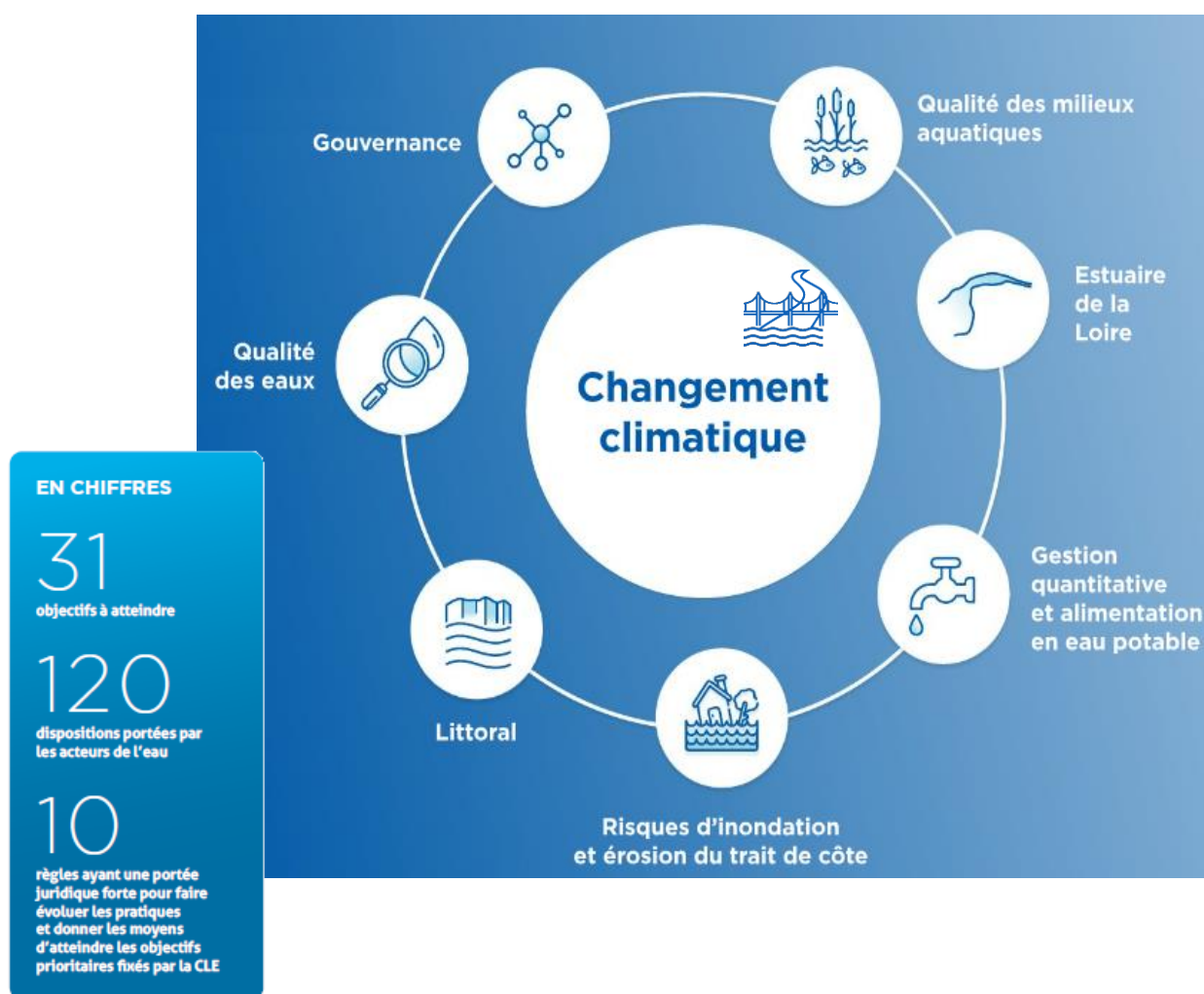
Un estuaire long* de **95 km**
(3e de France après ceux de la Seine et de la Gironde)

* influence de la marée dynamique

Les usages de l'eau sont variés sur le territoire avec l'alimentation en eau potable, l'agriculture et l'industrie représentant la majorité de la consommation. Certains usages professionnels sont également spécifiques au littoral : la pêche, la conchyliculture et la saliculture, ainsi que des activités de loisirs : baignade, pêche à pied et navigation.

Les **documents du SAGE (Plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, règlement)** sont opposables aux décisions administratives dans le domaine de l'eau. Le règlement est également opposable aux tiers. Le SAGE est élaboré, suivi et révisé par la Commission locale de l'eau, qui délègue certains travaux à son Bureau.

8 ENJEUX IDENTIFIÉS



2. LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE



2.1. LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU & SES INSTANCES

La **Commission locale de l'eau (CLE)** est le « **parlement local de l'eau** » sur le périmètre du SAGE Estuaire de la Loire. Elle est l'instance de concertation des acteurs du territoire. Elle a pour rôle d'élaborer, de suivre et de réviser le SAGE. Elle est composée de 68 membres répartis en 3 collèges (représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, représentants des usagers, représentants de l'État et de ses établissements publics – cf. annexe 1).

La CLE est présidée par Claude CAUDAL, Maire de Préfailles et Vice-président de Pornic Agglo, Pays de Retz.



Président
Claude CAUDAL
Pornic Agglo Pays de Retz



1^{er} Vice-président
Jean-Sébastien GUITTON
Nantes Métropole



2^e Vice-président
Éric PROVOST
Saint-Nazaire Agglo-CARENE



En 2024, la Commission locale de l'eau s'est réunie **4 fois** (cf annexe 2- Ordres du jour des réunions de la CLE).

Plusieurs instances émanent de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire avec pour chacune des rôles spécifiques.

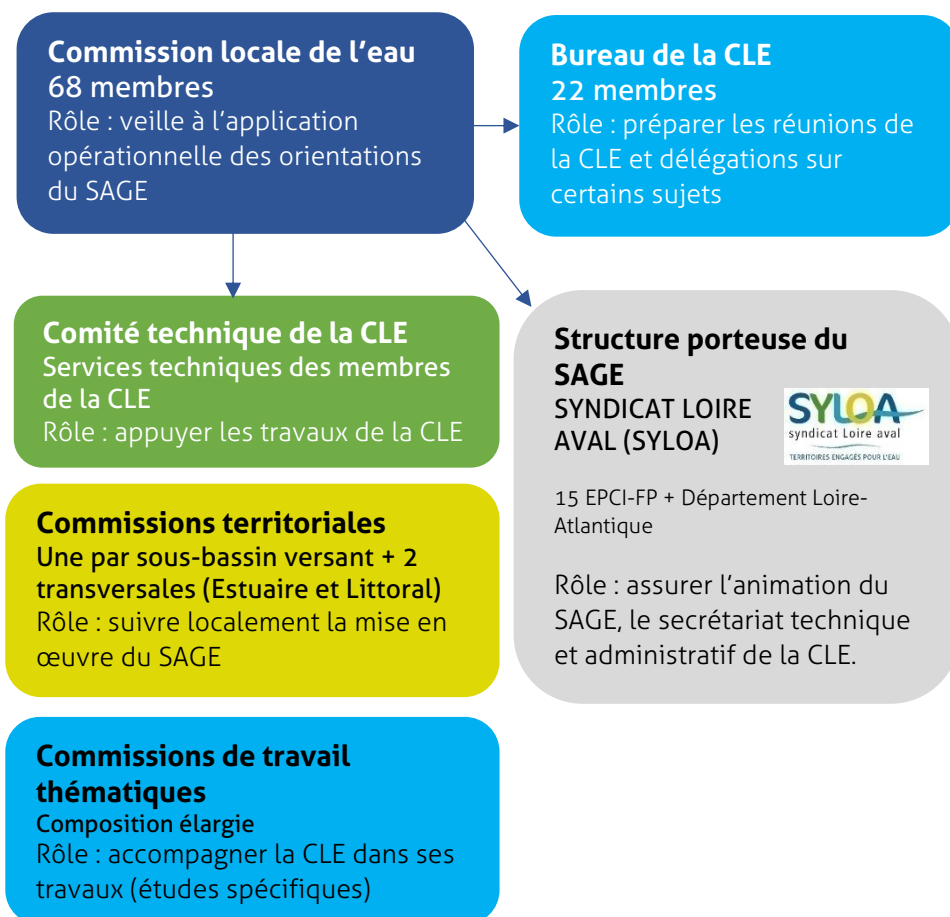
Le **Bureau de la CLE** assiste le Président dans ses fonctions, et notamment dans la préparation des séances plénières de la CLE. Il est composé de 22 membres répartis également en 3 collèges (cf annexe 3) et est chargé :

- du suivi de la procédure de révision du SAGE et de sa mise en œuvre ;
- de la communication sur le SAGE.

Le Bureau a également reçu délégation de la CLE pour répondre aux saisines de la CLE sur les dossiers et projets du territoire (dossiers d'autorisation environnementale, projets de contrats, etc.), à l'exception des projets stratégiques qui sont présentés et votés par la CLE.

En 2024, le Bureau de la CLE s'est réuni **8 fois** (cf annexe 4- Ordres du jour des réunions du Bureau de la CLE)





Le **Syndicat Loire Aval (SYLOA)** composé de 16 membres, 15 EPCI-fp et le Département de Loire-Atlantique a été désigné comme **structure porteuse du SAGE Estuaire de la Loire**. Il met à disposition de la CLE les moyens humains et financiers pour assurer la mise en œuvre, la révision et le suivi du SAGE. Il assure le secrétariat technique et administratif pour le compte de la CLE. Il accompagne les porteurs de projets dans leurs démarches d'aménagement du territoire, porte les études relevant d'un enjeu global sur le bassin versant, sensibilise et communique sur les thématiques du SAGE Estuaire de la Loire, etc.

Le **Comité technique** est composé des services techniques des membres de la CLE. Il peut être mobilisé par le Président de la CLE sur des projets ou thématiques précises afin d'appuyer les travaux de la CLE. Il s'est réuni une fois en 2024 au sujet de l'élaboration de cahier des charges type sur les sujets suivants : caractérisation des zones humides, zones d'expansion des crues et zones exposées aux ruissellements.

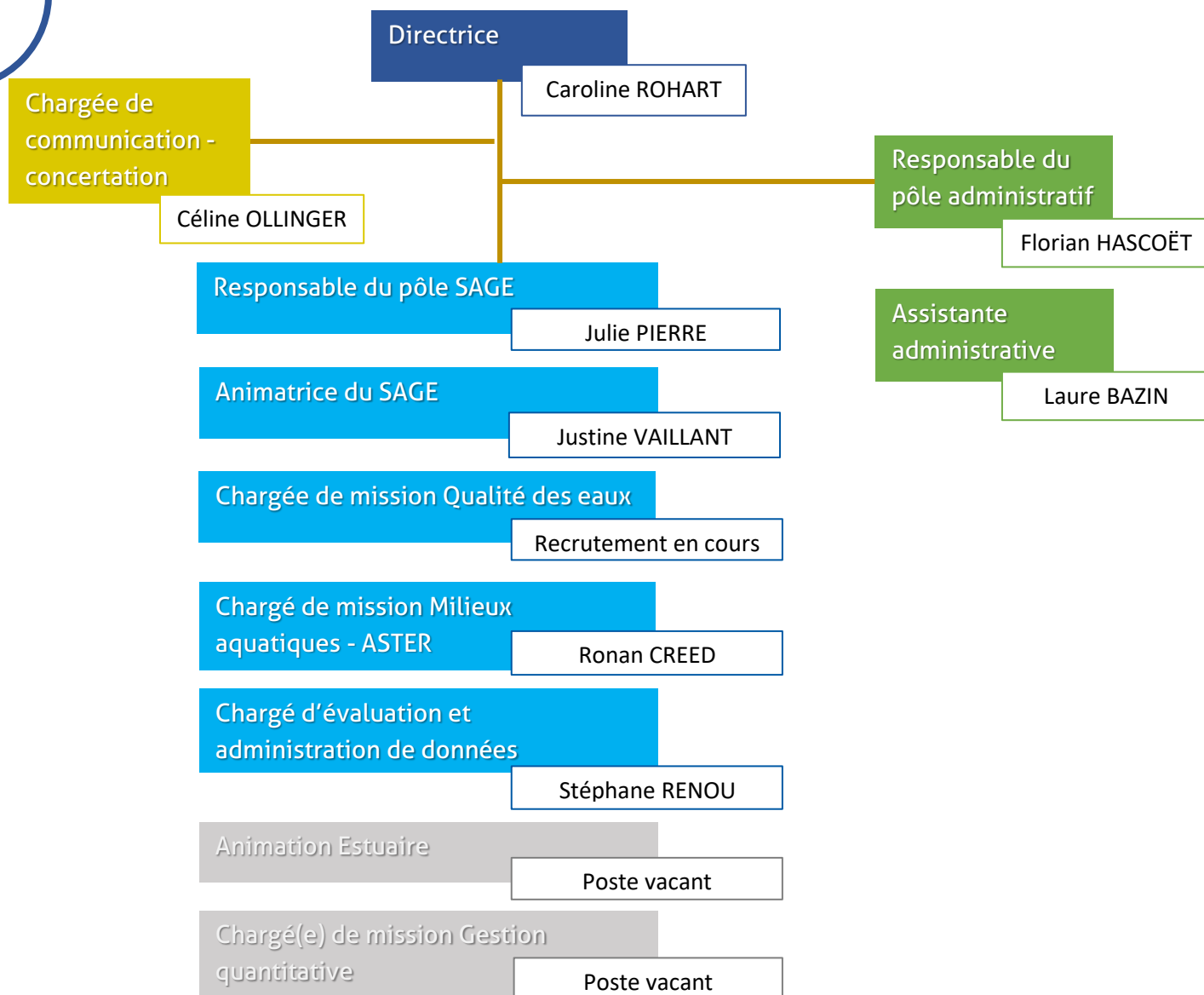
Le nouveau SAGE prévoit l'installation de **commissions territoriales**, déclinées par sous-bassin versant de référence du SAGE coanimées entre la structure porteuse du SAGE et la structure pilote du sous-bassin versant concernée pour coordonner localement la mise en œuvre du SAGE. Elles seront mises en place en 2025.

Des commissions de travail, notamment thématiques, peuvent être constituées, à l'initiative du Président, pour accompagner les réflexions de la CLE dans ses travaux. Leur composition est arrêtée par le Président après avis du bureau. Les commissions peuvent être élargies à des personnes extérieures à la CLE dans le but de concerter largement et de faire remonter l'information vers les membres de la CLE.



2.2. L'ANIMATION DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE

(Au 31 décembre 2024)

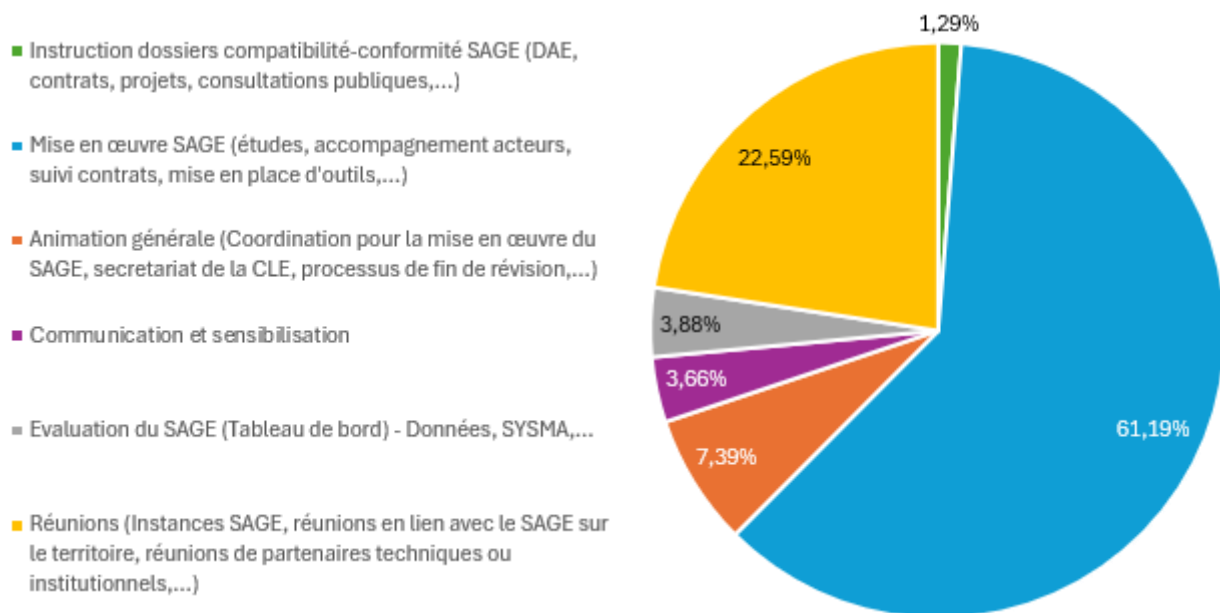


Les missions de l'équipe d'animation du SAGE Estuaire de la Loire sont les suivantes :

- **Assurer le secrétariat de la Commission locale de l'eau (CLE) :**
 - o Proposition au Président de la CLE d'ordre du jour pour les CLE et BCLE
 - o Organisation et animation technique de la CLE en lien avec le Président de la CLE
 - o Production de présentations associées au SAGE et ses enjeux, de cartes
 - o Réponse aux sollicitations (structure pilotes, associations, pétitionnaires), analyse des projets et des contrats au regard du SAGE (avis technique et réglementaire), lien avec les services instructeurs, rédaction de notes, de courriers, des avis à la suite de la validation par la CLE, etc.
- **Mettre en place des moyens d'animation pour mettre en œuvre le SAGE** (Coordination et accompagnement des acteurs (ex. CT Eau), développement d'outils pour faciliter la mise en œuvre du SAGE, mission ASTER (appui technique aux techniciens de rivière ...) :
 - o Veille à la bonne prise en compte du SAGE et de ses enjeux en accompagnant les porteurs de projets d'aménagement, de programmes opérationnels (CT eau, accords de programmation, etc.), de documents d'urbanisme, etc.

- Coordination et mobilisation des maîtres d'ouvrage identifiés dans le SAGE pour atteindre le bon état des masses d'eau (suivi des études d'amélioration de la connaissance, d'actions, etc.)
- Co-animation des commissions territoriales avec les structures pilotes désignées sur les sous-bassins versant de référence
- Animation inter-SAGE sur les enjeux communs (ex. littoral, gestion quantitative...)
- Animer les réseaux du SYLOA ASTER et ASTEQ (appui technique, partage d'expériences, formations...).
- **Suivre la mise en œuvre du SAGE** (études stratégiques dont celles à mener par le SYLOA) et évaluation de la mise en œuvre pour l'atteinte du bon état des masses d'eau du territoire (tableau de bord du SAGE) :
 - Suivi des études stratégiques du territoire et lancement et suivi de 9 études sous maîtrise d'ouvrage de la structure porteuse du SAGE d'amélioration de la connaissance sur la qualité des eaux depuis l'amont des bassins versant jusqu'au littoral
 - Elaboration et gestion du tableau de bord du SAGE
- **Communiquer, sensibiliser et informer sur les enjeux du SAGE** Estuaire de la Loire ;
- **Suivre les études et analyses nécessaires à la révision du SAGE** Estuaire de la Loire.

RÉPARTITION DES ACTIVITÉS DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION DU SAGE EN 2024



Le temps passé pour les activités liées au SAGE en 2024 représente 6,8 ETP pour l'équipe technique et le secrétariat de la CLE.



5,4 ETP sont financés de 50 à 70% pour l'animation du SAGE et missions spécifiques sous conventionnement par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne représentant un total d'environ 200 000 € d'aides.



La Région Pays de la Loire apporte un soutien financier de 16 000 € pour l'animation du SAGE.

L'équipe technique d'animation du SAGE a évolué au cours de l'année 2024 (cf organigramme au 31 décembre 2024).



3. LE SECRETARIAT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU



3.1. Les missions du secrétariat de la CLE

L'équipe d'animation du SAGE a en charge le secrétariat technique et administratif de la Commission locale de l'eau du SAGE. Dans ce cadre, elle :

- accompagne le Président de la CLE dans l'organisation et l'animation technique des différentes instances de la CLE (logistique, préparation ordre du jour et de la présentation, sollicitation des intervenants, réunions préparatoires, production de compte-rendu,...) ;
- assiste techniquement le Président et l'ensemble des membres de la CLE dans les travaux de la CLE (réunions, notes, courriers...) ;
- appuie les acteurs du territoire (élus, animateurs, techniciens, usagers, associations, pétitionnaires) dans l'élaboration de leur projet afin que l'ensemble des enjeux du SAGE concernés soient bien pris en compte ;
- produit des présentations, des cartes et tout support permettant de communiquer sur le SAGE et sensibiliser sur les enjeux de l'eau du territoire ;
- répond aux sollicitations (structure pilotes, associations, pétitionnaires), analyse des projets et des contrats au regard du SAGE (avis technique et réglementaire) et fait le lien avec les services instructeurs sur les dossiers qui sont présentés en CLE pour avis.

3.2. Avis de la CLE sur les projets concernés par le territoire

3.2.1. LES DOSSIERS D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Les projets d'aménagements du territoire (routes, constructions, ZAC, etc.) susceptibles d'avoir des impacts sur l'eau et les milieux (imperméabilisation, rejets, prélèvements, etc.) sur le périmètre du SAGE sont soumis à autorisation environnementale. Avant leur mise en œuvre, les porteurs de projets doivent déposer un dossier auprès des services de l'État (DREAL ou DDT(M)) pour instruction. La CLE est consultée par le service instructeur pour émettre un avis technique et réglementaire sur ces dossiers d'autorisation environnementale au regard des documents du SAGE en vigueur. Elle dispose de 45 jours pour transmettre son avis (30 jours pour les compléments aux dossiers). Pour plus de réactivité, la CLE a délégué cette mission à son Bureau.

L'équipe d'animation du SAGE analyse les dossiers d'autorisation au regard des objectifs, dispositions et règles du SAGE. Cette première étape peut être alimentée par des échanges avec le service instructeur concerné (DREAL ou DDT(M)) pendant la phase d'instruction ou les maîtres d'ouvrage en amont du dépôt du projet.

Elle présente ensuite cette analyse aux membres du Bureau de la CLE pour qu'ils débattent sur les projets puis formulent un avis ou une demande de compléments.

Les décisions sont adressées au service instructeur par courrier signé du Président de la CLE et mises en ligne sur le [site internet du SAGE](#).



Avant la présentation aux membres du Bureau de la CLE, il est recommandé aux pétitionnaires de prendre attache de l'équipe d'animation du SAGE dès la conception de leur projet afin de bien prendre en compte les objectifs du SAGE et ainsi faciliter l'instruction des dossiers.

En 2024, 6 avis ont été rendus.



Intitulé du dossier d'autorisation environnementale	Pétitionnaire	Avis du Bureau de la CLE
Développement des nouvelles lignes de transport et de la transformation du pont Anne de Bretagne – <i>Nantes, Rezé et Saint-Herblain</i>	SEMITAN	Favorable avec recommandations
Renouvellement et d'extension de la carrière de « La Pointe des Chemins » – <i>Rouans et Chaumes-en-Retz</i>	Société GSM	Défavorable
Renouvellement et extension du droit d'exploiter de la sablière du Grand Coiscault - <i>Vallons de l'Erdre</i> (troisième passage en bureau de la CLE)	Société des dragages d'Ancenis	Défavorable pour demande de compléments
Renouvellement de l'autorisation de dragage et d'immersion du Grand port maritime Nantes Saint-Nazaire	Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire	Favorable avec recommandations
Construction du technicentre Sud Loire – <i>Nantes</i>	SNCF Voyageurs Loire Océan	Favorable
Renouvellement et d'extension de la carrière de « La Pointe des Chemins » – <i>Rouans et Chaumes-en-Retz</i> (deuxième passage en bureau de la CLE)	Société GSM	Favorable

 Dans l'attente de l'approbation du SAGE par arrêté inter-préfectoral, les avis rendus par la CLE durant l'année 2024 ont été basés sur l'analyse du SAGE en vigueur à savoir le SAGE de 2009. Toutefois, étant donné la validation du SAGE par la CLE en décembre 2022, en complément de l'avis réglementaire, une information complémentaire était jointe à chaque avis sur la prise en compte du nouveau SAGE. L'analyse de l'équipe d'animation s'est donc faite au regard de ces deux versions du SAGE Estuaire de la Loire.

3.2.2. LES CONTRATS TERRITORIAUX EAU / PROGRAMMATIONS EAU

Le Bureau de la CLE est également sollicité par les structures porteuses de programmations opérationnelles pour émettre des avis sur les contrats ainsi que sur les premiers inventaires réalisés. En 2024, deux contrats et trois inventaires ont été étudiés.

Intitulé du contrat	Avis du Bureau de la CLE
Contrat territorial Eau 2024-2026 Acheneau-Tenu (reprogrammation)	Favorable
Contrat territorial Eau 2024-2026 pour la Loire et ses annexes (reprogrammation)	Favorable
Inventaire des zones humides actualisé et inventaire des éléments structurants du paysage – Pontchâteau	Favorable
Inventaire des zones humides actualisé et inventaire des éléments structurants du paysage - Sévérac	Favorable
Inventaire des zones humides actualisé et inventaire des éléments structurants du paysage – Saint-Gildas-des-Bois	Favorable

3.2.3. CONSULTATIONS ET ENQUETES PUBLIQUES

Également, les membres de la CLE et du Bureau de la CLE se sont prononcés sur quatre consultations du public et une enquête publique sur les projets suivants :

- Contribution au débat public « La mer en débat »
- Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 9 juin 2021 fixant les prescriptions techniques générales applicables aux plans d'eau
- Projet de décret relatif aux Schémas d'aménagement et de gestion des eaux,
- Création du périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PEAN) de la Bernerie-en-Retz, Les Moutiers-en-Retz, La Plaine-sur-Mer et Pornic,
- Projet d'arrêté visant à définir le programme d'actions sur le périmètre du captage du Plessis-pas-Brunet, sur la commune de Nort-sur-Erdre.



Enfin, et de manière régulière, l'équipe d'animation du SAGE est intervenue pour présenter l'avancement de la mise en œuvre du nouveau SAGE (étude HMUC, guide pour la prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme, modifications apportées au cahier des charge type pour l'inventaire des éléments structurants du paysage et la caractérisation de leurs fonctionnalités, cahier des charges pour l'étude relative aux flux de nutriments, mise en œuvre du plan de communication, information sur la conchyliculture et la qualité de l'eau en lien avec la problématique du norovirus, etc.).

Des interventions extérieures ont également permis au bureau de la CLE de prendre connaissance :

- D'une présentation du GIP, de ses missions et de sa stratégie 2022-2027,
- De la mise à jour annuelle du Référentiel unique d'appui réglementaire Cours d'eau (RUCE) en Loire-Atlantique.

CHIFFRES CLÉS

16 avis rendus par la CLE sur des dossiers d'autorisation et de déclaration environnementale, contrats et programmations, inventaires zones humides et éléments structurants du paysage, consultations et enquêtes publiques.



4. LA RÉVISION DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE



4.1. LE NOUVEAU SAGE APPROUVÉ

En 2024, le SYLOA, en tant que structure porteuse du SAGE assurant le secrétariat administratif, technique et l'animation de la CLE, a poursuivi l'accompagnement de la révision du SAGE lancée en 2015 par la CLE.

Révision du SAGE, où en sommes-nous en 2024 ?



Déposé en mai 2023 pour instruction, le projet de SAGE a fait l'objet de nombreux échanges courant 2024 avec les services de l'Etat.

Pour mémoire, la CLE a fait le choix d'inscrire une ambition forte sur la protection des zones humides, et plus spécifiquement des zones humides de source de cours d'eau et des zones humides inondables. Cette ambition est traduite au sein de la règle 2, et des dispositions M2-2, M2-3 et M2-4.

Une proposition de rédaction modifiée du SAGE en matière de protection des zones humides a été partagée au Président de la CLE et son 1^{er} vice-président lors d'une réunion en Préfecture le 26 juillet 2024. Le 24 septembre 2024, les propositions du préfet de modifications de la règle 2 et des dispositions M2-2 et M2-4 du SAGE ont fait l'objet de présentations en bureau de la CLE puis en CLE pour être débattues.

Une réunion de travail s'est tenue le 16 octobre 2024 en présence des services de l'Etat et de l'équipe d'animation du SAGE à la suite des débats en CLE, et en prévision de nouvelles réunions avec le Président de la CLE et son 1^{er} vice-président organisées le 6 novembre et le 20 novembre 2024.

A la suite de ces temps de travail, le préfet a amendé ses propositions et les a transmises par courrier de saisine en date du 21 novembre 2024 pour avis de la CLE, en application de l'article R.212-41 du code de l'environnement.

Avec 43 votes pour, 9 abstentions et 7 votes contre, la CLE du 26 novembre 2024 a validé la proposition de rédaction modifiée du Préfet présentée dans sa saisine, et le nouveau SAGE Estuaire de la Loire modifié en conséquence.

Le 31 décembre 2024, le SAGE Estuaire de la Loire a été officiellement approuvé par arrêté inter-préfectoral, venant remplacer la version précédente adoptée en 2009.

Ce nouveau SAGE est le résultat d'un important travail de concertation mené au sein de la Commission locale de l'eau.

Il constitue désormais le document de référence pour l'ensemble des actions et projets liés à la gestion de l'eau sur le territoire.



En savoir plus

Retrouvez les documents du nouveau SAGE Estuaire de la Loire sur notre site internet !

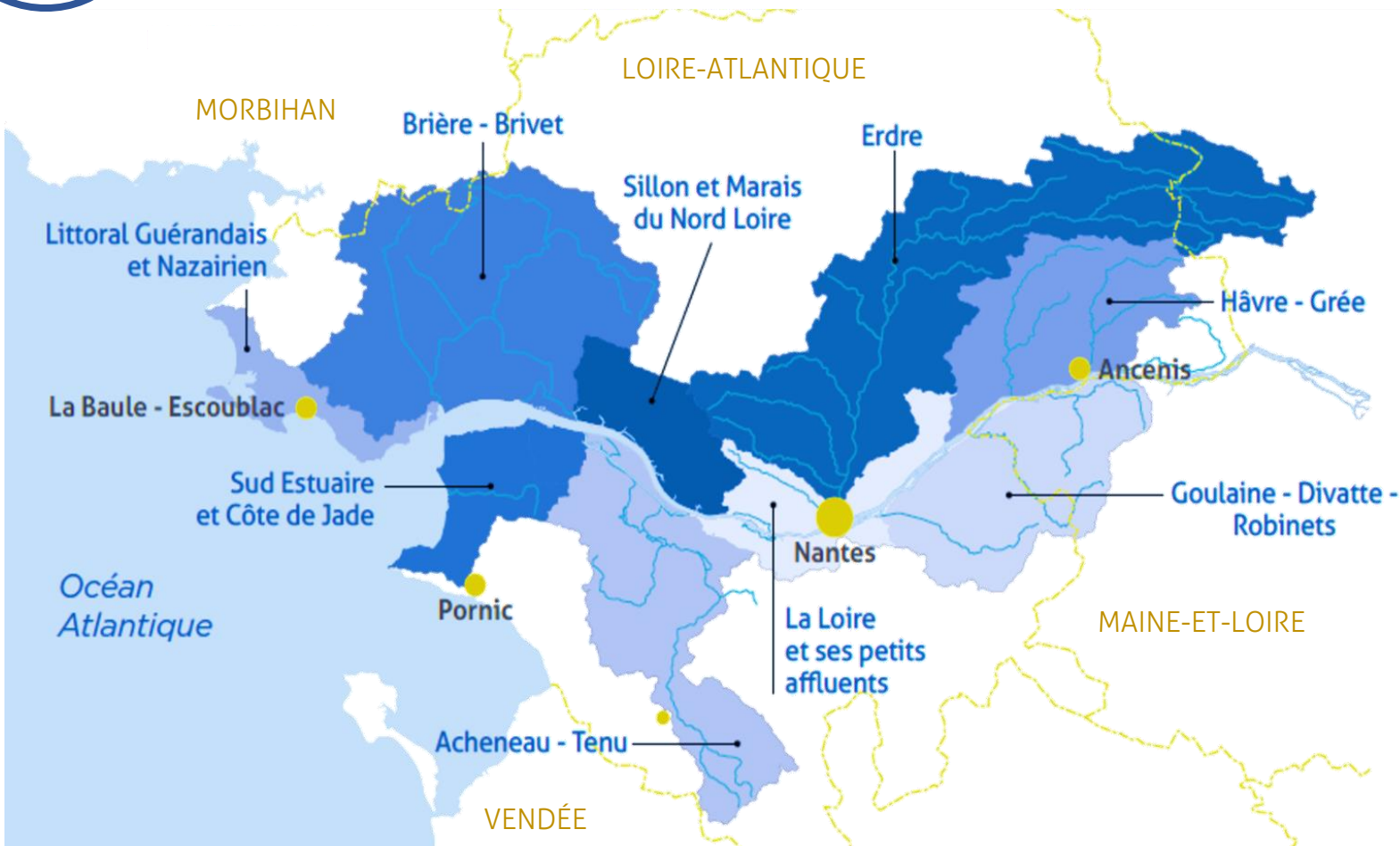


5. LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE



5.1. ORGANISATION & COORDINATION TERRITORIALE

La CLE intervient sur le territoire du SAGE Estuaire constitué de 9 sous-bassins versants de référence principalement situés dans le Département de Loire-Atlantique. Il intègre également une partie en Maine-et-Loire et à la marge quelques communes du Morbihan, en amont du bassin du Brivet.



5.1.1. LES COMMISSIONS TERRITORIALES

Une des ambitions que s'est fixée la CLE pour ce nouveau SAGE est la création d'une gouvernance partagée avec les acteurs du territoire, par la coanimation de **9 commissions territoriales** (animées par la structure porteuse du SAGE et les structures pilotes identifiées pour chacun des sous-bassins versants) pour assurer une dynamique de mise en œuvre du SAGE sur l'ensemble du périmètre d'intervention.

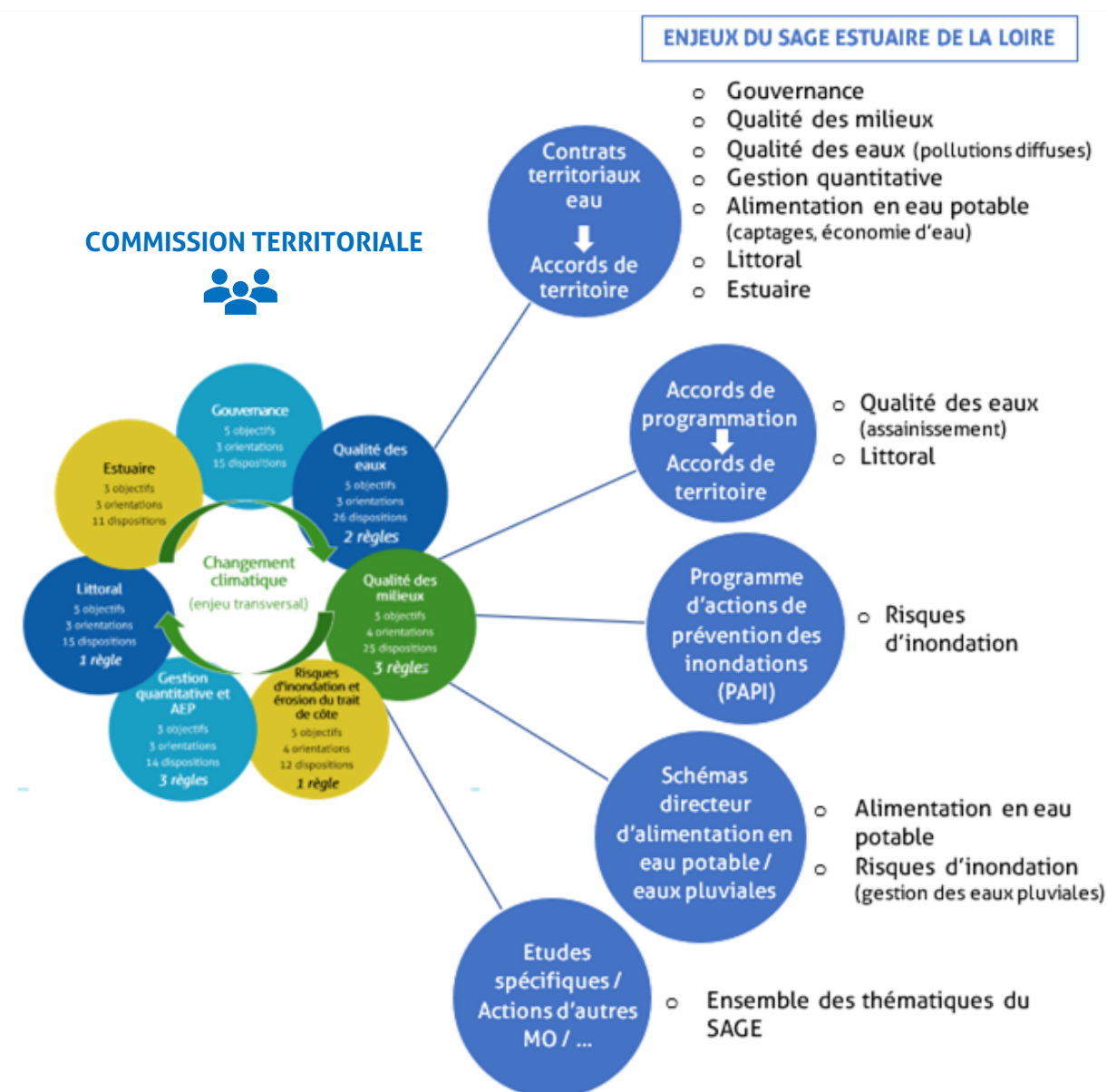
Ces commissions territoriales ont pour rôle :

- Faire connaître et faire vivre la mise en œuvre du SAGE localement en prenant en compte l'ensemble des enjeux ;
- Suivre la mise en œuvre des différents programmes opérationnels sur les sous-bassins versants pour l'atteinte des objectifs du SAGE et plus globalement du bon état des masses d'eau ;
- Mettre en évidence la cohérence des actions menées à l'échelle du sous-bassin versant ;
- Constituer un lieu d'échanges privilégié avec tous les acteurs concernés par les enjeux du SAGE à l'échelle locale ;



- Rendre compte à la Commission locale de l'eau une fois par an de l'avancement, l'évaluation locale du SAGE (lien avec le tableau de bord).

Les commissions territoriales doivent permettre un décloisonnement de la prise en compte de chacun des enjeux de l'eau du territoire qui se fait actuellement au travers de nombreux outils.



Elles sont également des instances ouvertes à tous les acteurs locaux concernés par les enjeux du SAGE.

En 2024, l'équipe d'animation s'est rapprochée des équipes des structures pilotes pour coconstruire les commissions territoriales, et avancer notamment dans leur composition. Ces temps de travail se sont déroulés dans le cadre de la réunion « animateurs de contrats », puis lors de temps d'échanges individuels, spécifique à chaque sous-bassin versant de référence du SAGE. L'équipe a par ailleurs engagé la préparation des supports de présentation des premières commissions qui se tiendront après l'approbation du SAGE, et qui auront notamment pour ordre du jour la présentation du nouveau SAGE Estuaire de la Loire.

En fin d'année 2024, des premières dates de commissions ont été arrêtées pour le lancement de ces instances dès le mois de mars 2025.

5.1.2. LA GOUVERNANCE DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE

L'estuaire de la Loire présente des dysfonctionnements liés à son histoire : au cours des derniers siècles, les aménagements réalisés pour favoriser les activités humaines (chenalisation, endiguement, etc.) ont entraîné un creusement du lit de la Loire. Les conséquences négatives sont nombreuses : déconnexion des annexes hydrauliques, remontée des eaux salées, extension du bouchon vaseux, etc.



Parmi les enjeux de ce nouveau SAGE, la CLE a souhaité mettre l'accent sur l'estuaire du fleuve, axe structurant du territoire. Le SYLOA, structure porteuse du SAGE a été désigné par la CLE comme structure coordinatrice pour la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et des inondations de l'estuaire. Dans ce cadre, il est préconisé de mobiliser les collectivités riveraines de la Loire, les acteurs locaux de l'estuaire (acteurs économiques, associatifs, etc.), les partenaires techniques et financiers, les services de l'État et les organismes de recherche ou de connaissance et d'engager une concertation estuarienne afin de :

- partager une vision prospective de l'ensemble de l'estuaire de la Loire intégrant le changement climatique au travers d'une stratégie à horizon 2050,
- élaborer un programme d'intervention concerté et partagé sur l'estuaire à l'aval de Nantes.

Dans le cadre de cette démarche, une collecte des données sur l'estuaire a été initiée pour constituer une base dans les réflexions à mener. Des rencontres ont par ailleurs été réalisées auprès de différents acteurs, parties prenantes de l'estuaire afin notamment d'analyser les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des programmes précédemment envisagés à l'aval de Nantes pour tirer les enseignements des précédentes expériences et ainsi adapter la méthodologie de concertation. Ainsi, cinq démarches préalables ont été étudiées :

- Des réflexions sur des programmes de restauration morphologique ou hydro-écologique : Modélisation prospective de la Loire estuarienne et études prospectives aval et programme de restauration aval par le GIP Loire Estuaire.
- Des mesures de protection : Réserve naturelle nationale et Parc naturel régional.
- Des projets et stratégies de territoire : Parc naturel régional et Pacte pour l'estuaire.

Des réunions techniques ont également eu lieu avec les collectivités qui portent les stratégies locales d'aménagement à savoir les porteurs de SCoT et le département de Loire-Atlantique afin d'identifier les étapes essentielles à suivre.

Enfin, cette démarche de concertation ne pouvant être initiée sans une compréhension fine des enjeux, il a été convenu de mener des actions de sensibilisation sur le sujet. Une présentation des enjeux de l'estuaire par le GIP Loire Estuaire lors d'une réunion de la CLE a eu lieu et va dans ce sens. Ces actions devront se poursuivre en 2025 et 2026 avec les nouveaux élus.



5.2. ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DU TERRITOIRE POUR LA MISE EN OEUVRE DU SAGE

5.2.1. PRISE EN COMPTE DU SAGE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

La disposition G2-6 du nouveau SAGE a pour objet de veiller à la bonne intégration des objectifs du SAGE dans les documents d'urbanisme.

De nombreux Schémas de cohérence territoriale (SCoT) sont mis en œuvre sur le périmètre du SAGE Estuaire de la Loire.

Collectivités	Approbation du SCoT	Prescription de révision du SCoT
CAP Atlantique La Baule-Guérande Agglo	29 mars 2018	15 décembre 2022
Arc Sud Bretagne	17 décembre 2013	5 novembre 2019
Redon Agglomération Bretagne Sud	2010	2023
Communauté de communes du Pays de Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois	21 juin 2010	1er décembre 2022
Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire	19 décembre 2016	1er décembre 2022
Châteaubriand Derval	18 décembre 2018	
Communauté de communes du Pays d'Ancenis	28 février 2014	19 décembre 2019
Anjou Bleu Communauté	18 octobre 2017	19 avril 2023
Mauges Communauté	8 juillet 2013	19 juin 2019
Syndicat mixte du Pays du vignoble nantais	29 juin 2015	10 février 2020
Pôle d'équilibre territorial du Pays de Retz	28 juin 2013	29 juin 2021

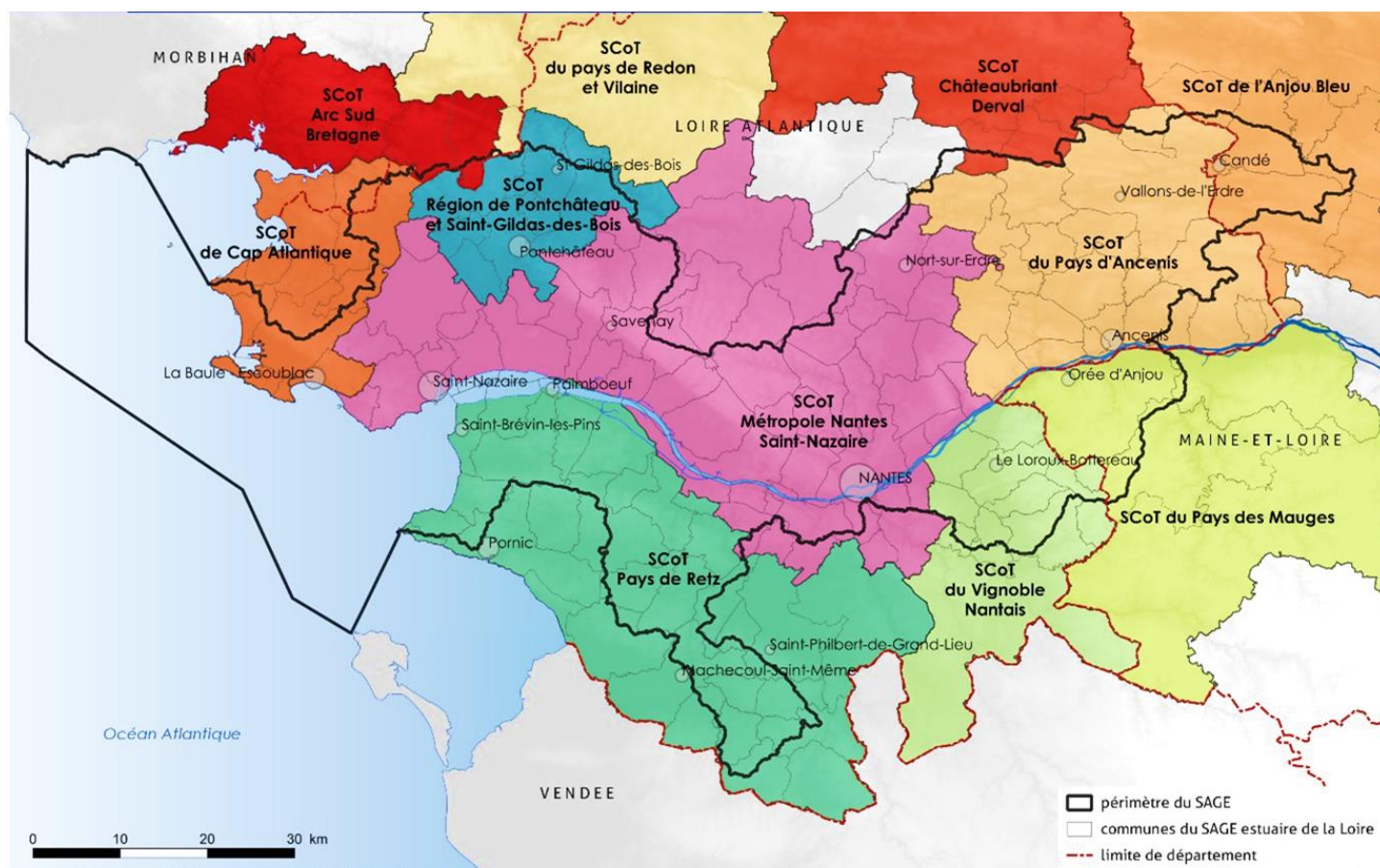
Les SCoT sont compatibles avec les objectifs de protection définis par les SAGE, et énoncés dans le PAGD. En l'absence de SCoT, cette compatibilité s'impose aux PLU/PLUi et aux cartes communales.

A noter que le SCoT est compatible avec le SAGE lorsqu'il n'est pas contraire aux orientations ou aux principes fondamentaux de ce document et qu'il contribue, même partiellement, à leur réalisation.

La compatibilité entre le SCoT et le SAGE permet ainsi de s'assurer de l'absence de contradiction majeure entre les orientations d'aménagement et les objectifs définis par le SAGE.

Pour appuyer les collectivités dans la prise en compte du SAGE dans le cadre des révisions des SCoT en cours, le SYLOA, en tant que structure porteuse du SAGE est associée lors des réunions de suivi. L'équipe d'animation accompagne techniquement des collectivités porteuses de SCoT pour intégrer l'ensemble des enjeux du SAGE liés à la planification de l'aménagement du territoire.

SCHÉMAS DE COHÉRENCE TERRITORIALE AU SEIN DU PÉRIMÈTRE DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE



En complément de cet accompagnement dédié, le SYLOA a élaboré un guide pour la bonne prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme dans le cadre d'un marché public avec le bureau d'études La Boîte de l'espace. Cette prestation a été subventionnée à hauteur de 80% par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région Pays de la Loire.



Pour l'élaboration de ce guide, un groupe de travail réunissant notamment les EPCI-fp, structures porteuses de SCOT et financeurs a été mis en place en 2023 pour permettre d'aboutir à un guide répondant aux attentes et besoins de chacun.



Le groupe de travail s'est réuni à deux reprises en 2024 pour finaliser l'élaboration du guide et sa rédaction. Ces temps d'échanges ont également permis de préparer sa présentation en bureau de la CLE. Le 24 septembre 2024, la CLE a pu débattre puis valider le guide pour la bonne prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme.



Sommaire

Introduction.....	5
Décliner le SAGE dans les documents d'urbanisme.....	6
Rôle intégrateur.....	7
Rôle stratégique.....	9
Rôle d'accompagnement.....	10
Le guide par objet.....	12
Cours d'eau & corridors riverains.....	14
Zones humides.....	19
Éléments structurants du paysage.....	28
Espaces de mobilité de l'estuaire.....	34
Eau potable.....	38
Eaux usées.....	42
Eaux pluviales.....	47
Risques d'inondation et d'érosion du trait de côte.....	52
Grille d'évaluation de la compatibilité avec le SAGE.....	57
Vos interlocuteurs.....	59
Table des sigles.....	60
Glossaire.....	61

LE GUIDE PAR OBJET

Le guide a identifié 8 « objets » récurrents associés à la thématique de l'eau au sein des documents d'urbanisme.



Les **têtes de bassin versant** n'ont pas fait l'objet d'une partie dédiée mais sont incluses au sein des objets « Cours d'eau et corridors riverains », « Zones humides » et « Éléments structurants du paysage ».

Chaque objet est ensuite organisé par « phase », suivant les étapes de la procédure d'élaboration ou de révision du document d'urbanisme :

LANCEMENT	Les démarches avant de lancer la procédure
DIAGNOSTIC	La compilation des données et des analyses
PROJET	Les réflexions et les choix stratégiques
OUTILS	La traduction sous forme d'objectifs et d'outils
ET APRÈS ?	Le suivi et l'application des documents d'urbanisme

Guide de prise en compte du SAGE Estuaire de la Loire dans les documents d'urbanisme

12



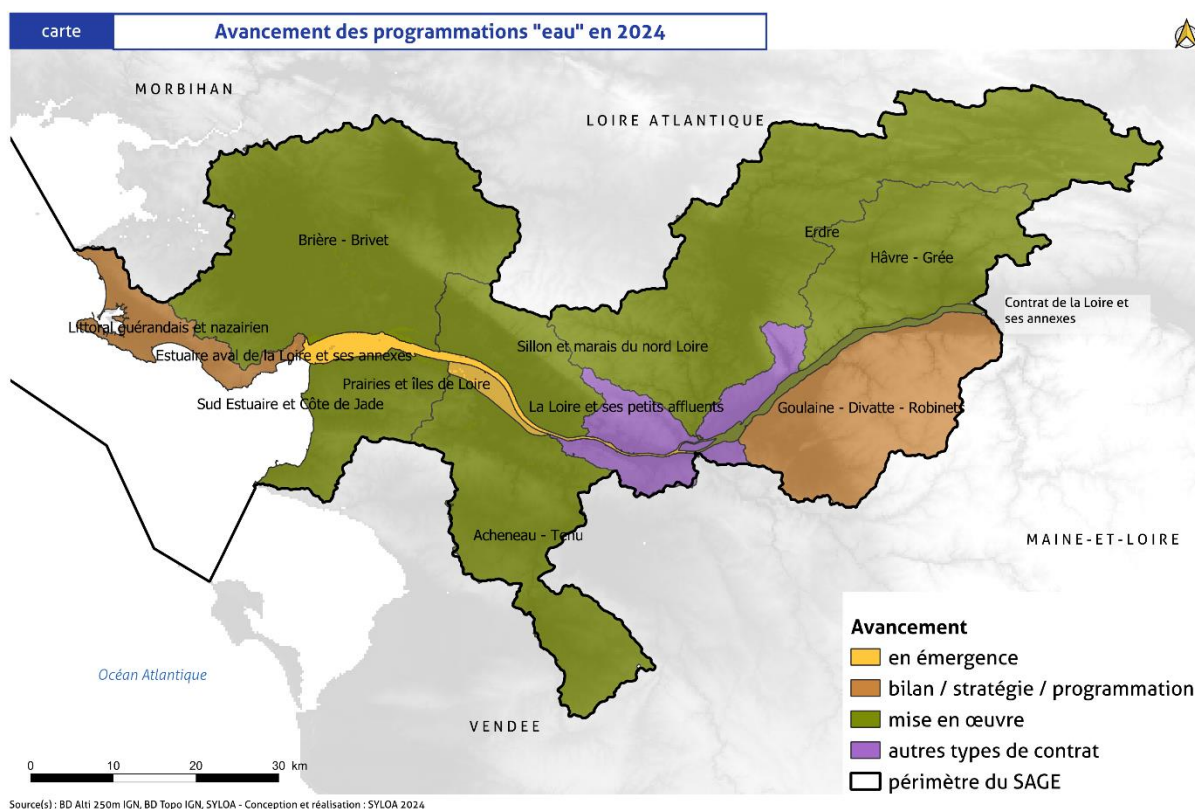
5.2.2. ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROGRAMMES OPÉRATIONNELS

i Le Contrat Territorial Eau (CT Eau) est un outil financier commun à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, à la Région Pays de la Loire et aux Départements Loire-Atlantique et Maine-et-Loire, qui permet le financement d'actions visant la préservation et la restauration de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Il est issu d'une stratégie territoriale sur six ans qui fait l'objet de deux contrats de trois ans. Le CT Eau assure la déclinaison des objectifs du SAGE à l'échelle des sous-bassins versants de référence.

Le nouveau SAGE apporte des précisions quant au contenu des CT Eau. Au regard des dispositions, le programme d'actions des CT Eau devra être articulé a minima autour de trois principaux volets : les milieux aquatiques, la qualité des eaux et la gestion quantitative. Il pourra également comporter un volet inondation.

L'équipe d'animation assure un suivi de l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des CT Eau sur le périmètre du SAGE, afin de veiller à la bonne prise en compte des enjeux, objectifs et dispositions du SAGE en vigueur et du nouveau SAGE. Elle participe aux réunions de travail, comités techniques et comités de pilotage et appuie les porteurs de projets sur des questions techniques, financières, réglementaires ou organisationnelles. Certaines études (qualité, milieux aquatiques, inondations...) ou travaux font également l'objet d'un suivi plus fin, pouvant se traduire par un accompagnement technique du maître d'ouvrage.

Pour appuyer les acteurs dans l'élaboration de leur stratégie et des contrats territoriaux, des **carnets de territoire** présentant les enjeux et objectifs fixés par la CLE à l'échelle des sous-bassins versant et les éléments à intégrer aux programmations, sont rédigés par l'équipe d'animation. Il s'agit d'outils à destination des maîtres d'ouvrage des sous-bassins versants de référence du SAGE facilitant la mise en œuvre du SAGE.



En 2024, le SYLOA a finalisé le carnet du contrat « Goulaine-Divatte-Robinets » et initié les réflexions pour « Littoral Guérandais et Nazairien ». Ces carnets de territoire sont prioritairement rédigés pour les contrats territoriaux en phases d'élaboration et de renouvellement.

SUD ESTUAIRE ET CÔTE DE JADE

Animation du contrat

Entente Pornic Agglo Pays de Retz et
Communauté de communes Sud Estuaire



Contrat eau en cours :

2022-2024 (1^{er} CT Eau)

Nombre de maîtrises d'ouvrage du
contrat : 6

Equipe d'animation : 3,47 ETP

Territoire

Périmètre concerné : 200 km²
(6 communes)

Etat écologique / chimique des masses d'eau concernées (données 2017) :

- / ● Le Boivre de la source à la confluence
avec l'Estuaire de la Loire (FRGR1602)
- / ○ L'Aumondière et ses affluents depuis la
source jusqu'à l'Estuaire de la Loire
(FRGR1604)
- / ● La Loire (FRGT28)
- / ● La Loire (large) (FRGC46)
- / ● Alluvions Loire armoricaine (FRGG114)

● ● ● ● ●
Bon Moyen Médiocre Mauvais Non déterminé



Pêcheries à Corsept (Crédits SYLOA)

Sur ce territoire, le premier contrat territorial eau se termine en fin d'année 2024. Des réunions de bilan se sont tenues pour pouvoir initier la programmation du second contrat qui se matérialisera en 2025 par un accord de territoire, nouvel outil contractuel de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

L'équipe d'animation du SAGE a participé aux instances de suivi du contrat, COTECH et COPIL en lien avec la nouvelle programmation mais également des instances plus spécifiques comme le comité technique des travaux sur les milieux aquatiques (bilan 2023 et perspectives 2024).

L'équipe d'animation du SAGE a été également sollicitée pour le suivi des études en cours sur le territoire, notamment l'étude d'inventaires sur les zones humides, les éléments structurants du paysage et les plans d'eau et l'étude de gestion sur le marais de la Giguénais.

En parallèle, d'autres projets ont été suivis, notamment la finalisation de l'étude ADAPTO au niveau de la digue de Corsept et le lancement de l'étude de faisabilité pour la REUT porté par la Communauté de communes Sud Estuaire.

ACHENEAU TENU

Animation du contrat
Syndicat Grand Lieu Estuaire



Contrat eau en cours :
2024-2026 (1^{er} CT Eau – nouvelle stratégie)

Nombre de maîtrises d'ouvrage du contrat : 3

Equipe d'animation : 5 ETP

Territoire

Périmètre concerné : 480 km²
(23 communes)

Etat écologique des masses d'eau concernées (données 2017) :

- / ○ Le Tenu depuis Saint-Etienne-de-Mer-Morte jusqu'au lac de Grand-Lieu (FRGR0556)
- / ● Le Tenu et ses affluents depuis la source jusqu'à Saint-Etienne-de-Mer-Morte (FRGR1542)
- / ● L'Acheneau depuis le lac de Grand-Lieu jusqu'à l'estuaire de la Loire (FRGR0607)
- / ● La Roche et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Tenu (FRGR1543)
- / ● Les Fraîches et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Tenu (FRGR2098)
- / ○ La Blanche et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Acheneau (FRGR2130)
- / ○ La Berganderie et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Tenu (FRGR2066)
- / ○ Les Fontenelles et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Tenu (FRGR2079)
- / ○ L'ancien cours de l'Acheneau et des affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Acheneau (FRGR2160)
- / ● La Loire (FRGT28)
- / ● Alluvions Loire armoricaine (FRGG114)

● Bon ● Moyen ● Médiocre ● Mauvais ○ Non déterminé



Marais à Cheix-en-Retz (Crédits SYLOA)

Sur le bassin versant Acheneau-Tenu, le premier contrat territorial Eau de la stratégie élaborée pour la période 2021-2026 s'est achevé en 2023. Parallèlement à la mise en œuvre du programme d'action, le Syndicat Grand Lieu Estuaire a travaillé sur la reprogrammation du 2^{ème} CTEau pour la période 2024-2026 qui a été validé par le Bureau de la CLE en janvier.

La cérémonie de signature du CT eau s'est tenue le 9 septembre 2024.

L'équipe d'animation du SAGE a participé aux Comités techniques et de pilotage tout au long de l'année.

Plusieurs études ont également été suivies :

- Étude sur l'hydromorphologie des cours d'eau affluents des marais – Initié en 2023, le programme d'action a été validé en COPIL en mars 2024 ;
- Etude pour la restauration de la continuité écologique sur les ouvrages de la Blanche – Initié en 2023 cette étude à mener à retenir 2 des 5 ouvrages qui feront l'objet de travaux d'effacement en 2025.



GOULAINNE DIVATTE ROBINETS

Animation du contrat
Syndicat Loire Aval



Contrat eau en cours :
2024-2026 (1^{er} CT Eau – nouvelle stratégie)

Nombre de maîtrises d'ouvrage du contrat : 5

Equipe d'animation : 4,9 ETP

Territoire

Périmètre concerné : 410 km²
(16 communes)

Etat écologique des masses d'eau concernées (données 2017) :

- / ● La Goulaine et ses affluents depuis la source jusqu'à l'estuaire de la Loire (FRGR2172)
- / ● La Boire de la Roche et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Goulaine (FRGR2243)
- / ● La Divatte et ses affluents depuis la source jusqu'à l'estuaire de la Loire (FRGR0538)
- / ● Les Robinets et ses affluents depuis la source jusqu'à l'estuaire de la Loire (FRGR1609)
- / ● La Loire (FRGT28)
- / ● Alluvions Loire armoricaine (FRGG114)

● ● ● ●
Bon Moyen Médiocre Mauvais



Sur ce territoire, un premier contrat territorial Eau a été mis en place en 2024.

Le projet, d'un montant de 6,9 M€, planifie 45 actions sur six ans. Pour améliorer la qualité de l'eau, le premier CT Eau couvrira la période 2024-2026 et prévoit notamment : 13 km de plantation de haies et l'accompagnement d'une trentaine d'agriculteurs à des changements de pratiques. En ce qui concerne la qualité des milieux, il est programmé le rétablissement de la continuité écologique de cinq grands ouvrages hydrauliques, la restauration de 10 km de cours d'eau en tête de bassin versant et de 15 km de canaux de marais envasés.



La cérémonie de signature du 1er CT Eau 2024-2026 a eu lieu le 10 octobre 2024.

L'équipe d'animation du SAGE a participé au Comité de pilotage du 5 décembre 2024 et à la commission technique sur les milieux aquatiques le 1er octobre 2024.

ERDRE

Animation du contrat

EDENN (Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturelle)



Contrat en cours :

2023-2025 (1^{er} CT Eau – nouvelle stratégie)

Nombre de maîtrises d'ouvrage du contrat : 11

Equipe d'animation : 8,2 ETP

Territoire

Périmètre concerné : 975 km² (37 communes)

Etat écologique / chimique des masses d'eau concernées (données 2017) :

- / ● L'Erdre et ses affluents depuis la source jusqu'au plan d'eau de l'Erdre (FRGR0539a)
- / ● L'Erdre depuis le plan d'eau de l'Erdre jusqu'à l'estuaire de la Loire (FRGR0539b)
- / ○ Le Hocmard et ses affluents (FRGR0540)
- / ● Le Gesvres et ses affluents (FRGR0541)
- / ○ Le Cens et ses affluents (FRGR0542)
- / ● La Chézine et ses affluents (FRGR0553)
- / ● Canal de Nantes à Brest depuis l'Erdre jusqu'à Blain (FRGR0927)
- / ● L'Étang Hervé et ses affluents (FRGR1551)
- / ○ La Déchausserie et ses affluents
- / ○ Le ruisseau des Vallées et ses affluents
- / ● Étang de Vioreau (FRGL105)
- / ● Étang de la Provostière (FRGL106)
- / ○ Étang de la Poitevine (FRGL107)
- / ● Sables et calcaires bassin de Nort-sur-Erdre (FRGG139)
- / ● Sables et calcaires bassin de Mazerolles (FRGG140)

● Bon ● Moyen ● Médiocre ● Mauvais ○ Non déterminé



Marais de l'Erdre (Crédits SYLOA)

La stratégie sur le sous-bassin de référence de l'Erdre a été élaborée sur la période 2023-2028. Le premier Contrat territorial Eau est en cours de mise en œuvre.

Le CT Eau s'appuie sur un programme d'actions ambitieux sur les trois prochaines années pour restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques du bassin versant de l'Erdre, pour un montant de 12,2 M€. Elles porteront en particulier sur :

- La restauration de la qualité écologique des bassins versants du Cens, du Gesvres, du Charbonneau et de l'Erdre dans sa partie amont, prenant en compte de manière coordonnée les différents aspects de la qualité écologique : état des milieux aquatiques, qualité de l'eau, état des zones humides, quantité d'eau disponible, ruissellement...
- La protection des captages prioritaires portés par les syndicats d'eau potable
- Des actions en faveur de la biodiversité « bleue » des milieux humides et aquatiques

Le CT Eau de l'Erdre intègre les actions relatives aux captages d'eau potable situés sur son territoire : Nort-sur-Erdre, Freigné, Louroux-Béconnais et Vritz-Candé que l'équipe suit.

En 2024, l'équipe d'animation du SAGE a participé au comité de suivi de ces actions, ainsi qu'aux comités de suivi des programmes Gesvres Cens Charbonneau menés par Nantes métropole, au lancement de l'étude menée par le Département de Loire-Atlantique sur un dispositif de franchissement de l'ouvrage Saint-Félix à Nantes (disposition M1-6 du SAGE Estuaire de la Loire) ainsi que l'étude « Qualité de l'eau » du site de Vioreau.

L'équipe a également participé au COPIL de présentation du programme d'actions sur la ZSCE du captage de Nort-Sur-Erdre le 3 octobre à la DDTM44.

LITTORAL GUÉRANDAIS ET NAZAIRIEN

Animation du contrat

Cap Atlantique La Baule-Guérande Agglo



Contrat eau en cours :

Stratégie du territoire pour l'eau et les milieux aquatiques 2018 – 2022 (prolongé jusqu'à 2025) / Elaboration nouvelle stratégie en cours

Nombre de maîtrises d'ouvrage du contrat : 8

Equipe d'animation : 5 ETP

Territoire

Périmètre concerné : 340 km² (dont 120 km² sur le bassin versant de l'estuaire de la Loire)
(9 communes)

Etat écologique / chimique des masses d'eau concernées (données 2017) :

- / ● La Loire (FRGT28)
- / ● La Loire (large) (FRGC46)
- / ● Baie de Vilaine (large) (FRGG45)
- / ● Alluvions Loire armoricaine (FRGG114)

● ● ● ●
Bon Moyen Médiocre Mauvais



Marais à Guérande (Crédits Philippe MARCHAND)

Le Programme Eau piloté par CAP Atlantique La Baule Guérande Agglo a été prolongé d'une année.

Les deux grandes finalités du contrat territorial de bassins versants 2018-2022 :

- Améliorer l'état des milieux aquatiques, la qualité des eaux et la biodiversité d'une part ;
- Préserver l'économie du territoire en contribuant à pérenniser les activités qui en sont tributaires : saliculture, conchyliculture, pêche à pied et baignade, d'autre part.

6 axes stratégiques répondent à l'ensemble des enjeux de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques sur un territoire élargi aux communes de Pornichet et Saint-Nazaire pour une logique de baie. 102 actions sont prévues au programme pour un budget de près de 15,8 M€.

L'élaboration de la nouvelle génération du Programme Eau est en cours d'élaboration.

De plus, l'équipe d'animation a participé aux COTECH et COPIL de l'étude hydrogéomorphologique menée par CAP Atlantique La Baule Guérande Agglo, pour définir les espaces de fonctionnement des cours d'eau et préconiser des travaux de résilience des milieux aquatiques.

BRIÈRE BRIVET

Animation du contrat

Syndicat du Bassin Versant du Brivet (SBVB)



Contrat eau en cours :

2023-2025 (2^{ème} CT Eau)

Nombre de maîtrises d'ouvrage du contrat : 11

Equipe d'animation : 5,5 ETP

Territoire

Périmètre concerné : 810 km²
(35 communes)

Etat écologique / chimique des masses d'eau concernées (données 2017) :

- / ● Le Brivet depuis Drefféac jusqu'à la confluence avec la Loire (FRGR0557)
- / ○ Le Brivet et ses affluents depuis la source jusqu'à Drefféac (FRGR1563)
- / ○ Le ruisseau de Cuhin et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Brivet (FRGR1556)
- / ○ Le canal de Quilly et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Brivet (FRGR1562)
- / ○ La Grande Doue et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Brivet (FRGR1610)
- / ● La Loire (FRGT28)
- / ● Alluvions Loire armoricaine (FRGG114)
- / ● Calcaires et sables du bassin de Campbon (FRGG038)
- / ● Sables et calcaires du bassin de Saint-Gildas-des-Bois (FRGG118)



Le Brivet à Pontchâteau (Crédits Philippe MARCHAND)

La stratégie 2020-2025 du sous-bassin de référence Brière-Brivet se poursuit avec le renouvellement du CT Eau sur la période 2023-2025.

L'équipe d'animation a été mobilisée sur les études suivantes, inscrites au programme d'action :

- Étude qualité de l'eau engagée par le Syndicat du Bassin Versant du Brivet (SBVB), permettant d'identifier les lacunes du réseau de suivi de la qualité de l'eau et de mettre en place un programme de suivi de la qualité des eaux sur tout le territoire ;
- Étude de définition d'un règlement d'eau sur le bassin versant du Brivet ;
- Etude du devenir du site de l'ouvrage de Lavau Pierre Rouge qui sera intégré dans le programme ADAPTO+ ;
- Etude du ruisseau du Châtelier à Saint-André-des-Eaux ;
- Actualisation des inventaires de zones humides et inventaires des éléments structurants du paysage par les EPCI à fiscalité propre (EPCI-FP). 3 EPCI se sont lancées dans la réalisation de ces études sur le territoire Brière-Brivet : La Communauté de communes de Pontchâteau-Saint-Gildas, Saint-Nazaire Agglo et la Communauté de communes Estuaire et Sillon. Le SYLOA a été très présent pour accompagner ces premières collectivités à s'engager dans ces inventaires.

L'équipe d'animation du SAGE a par ailleurs participé au comité de pilotage annuel du contrat, et à des réunions de travail en préparation du bilan et de l'évaluation des contrats 2020-2025.



Bon Moyen Médiocre Mauvais Non déterminé

SILLON ET MARAIS DU NORD LOIRE

Animation du contrat

Communauté de communes Estuaire et Sillon



Contrat eau en cours :

2023-2025 (2^{ème} CT Eau)

Nombre de maîtrises d'ouvrage du contrat : 6

Equipe d'animation : 3,5 ETP

Territoire

Périmètre concerné : 190 km²
(8 communes)

Etat écologique / chimique des masses d'eau concernées (données 2017) :

- /○ La Coulée du Chaud et ses affluents depuis la source jusqu'à l'estuaire de la Loire (FRGR1605)
- /○ L'étier de Cordemais et ses affluents depuis la source jusqu'à l'estuaire de la Loire (FRGR1608)
- /● La Loire (FRGT28)
- /● Alluvions Loire armoricaine (FRGG114)

● ● ● ● ○
Bon Moyen Médiocre Mauvais Non déterminé



Vue sur la Loire et les marais à Lavau-sur-Loire (Crédits SYLOA)

La stratégie 2020-2025 du sous-bassin de référence Sillon et Marais nord Loire se poursuit avec le renouvellement du CT Eau sur la période 2023-2025.

L'équipe du SYLOA a été mobilisée sur les études suivantes, inscrites au programme d'action :

- Actualisation des inventaires de zones humides et inventaires des éléments structurants du paysage. Le SYLOA a également été très présent pour suivre et accompagner techniquement les inventaires engagés par la Communauté de communes Estuaire et Sillon ;
- Règlement d'eau du Marais du Syl ;
- L'étude Qualité de l'eau sur le Sillon et Marais Nord Loire pour améliorer la connaissance sur l'origine des sources de dégradation des masses d'eau et leurs modalités de transfert et d'identifier les différentes sources de de nutriments (P et N), de pesticides et également E.coli et streptocoques fécaux.

L'équipe d'animation du SAGE a participé aux comités techniques et de pilotage annuel du contrat, et à des réunions de travail en préparation du bilan et de l'évaluation des contrats 2020-2025.

HÂVRE-GRÉE

Animation du contrat

Communauté de communes du Pays d'Ancenis



Contrat eau en cours :

2023-2025 (2^{ème} CT Eau)

Nombre de maîtrises d'ouvrage du contrat : 3

Equipe d'animation : 4 ETP

Territoire

Périmètre concerné : 370 km²
(14 communes)

Etat écologique / chimique des masses d'eau concernées (données 2017) :

- / ○ Le Hâvre et ses affluents depuis la source jusqu'à l'estuaire de la Loire (FRGR0537)
- / ○ Le Grée et ses affluents depuis la source jusqu'à l'estuaire de la Loire (FRGR0536)
- / ● La Loire (FRGT28)
- / ● Alluvions Loire armoricaine (FRGG114)

● ● ● ● ●
Bon Moyen Médiocre Mauvais Non déterminé



Vallée du Hâvre à Oudon (Crédits Philippe MARCHAND)

Le contrat territorial eau Hâvre – Grée est en mise en œuvre depuis 2023.

Ce contrat d'un montant de 3,5 M€ dernier décline quatre enjeux :

- La préservation et la restauration des milieux aquatiques et de la biodiversité connexe ;
- L'amélioration de la qualité de l'eau pour respecter les objectifs fixés par le SAGE sur les paramètres phosphore, pesticides et nitrates ;
- La limitation de l'impact des étiages en favorisant la résilience du territoire dans le contexte de changement climatique ;
- La fédération des territoires et des acteurs autour d'une démarche commune, reconnue et capable de s'adapter aux aléas.

Le sous-bassin versant du Hâvre a été jugé prioritaire, les travaux ont débuté en 2024.

En 2024, l'équipe du SYLOA a été mobilisée sur l'expérimentation de la gestion du clapet du Hâvre à Oudon, inscrite au programme d'action. Elle a participé aux comités de suivi organisés par la COMPA.

Le suivi de l'étude pour la restauration de la continuité écologique du plan d'eau de Teillé a aussi été suivi par l'équipe d'animation.

LOIRE ET SES PETITS AFFLUENTS

Portage du contrat pour la Loire et ses annexes



Animation du contrat pour la Loire et ses annexes



Contrat eau en cours :

Contrat pour la Loire et ses annexes
2024-2026

Nombre de maîtrises d'ouvrage du contrat : 9

Equipe d'animation : 2,5 ETP)

Territoire

Périmètre concerné : La Loire et ses annexes
jusqu'au pont de Bellevue à Nantes

Etat écologique / chimique des masses d'eau
concernées (données 2017) :

- / ● La Loire (FRGT28)
- / ● Alluvions Loire armoricaine (FRGG114)
- / ● Estuaire-Loire (sout.) (FRGG022)

i Un accord de territoire est en émergence sur la partie de bassin versant intégrant Nantes métropole non compris dans les autres sous-bassins versant de référence du SAGE. Il devrait voir le jour en 2027.

● ● ● ● ●
Bon Moyen Médiocre Mauvais Non déterminé

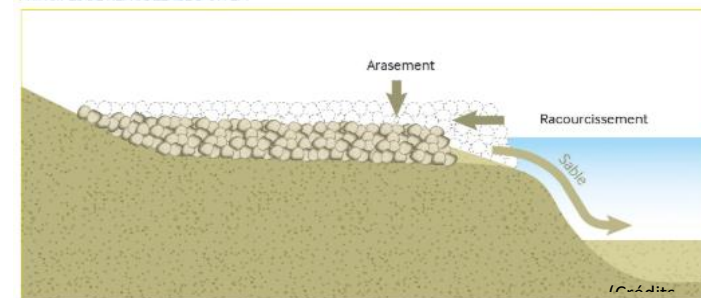


La Loire à Ancenis (Crédits Philippe MARCHAND)

Le Contrat pour la Loire et ses annexes (CLA) doit être renouvelé en pour une durée de six ans. Le nouveau programme a été validé par le Bureau de la CLE en février 2024. Le contrat actuel comporte :

- Un volet « lit mineur » via le programme de rééquilibrage du lit de la Loire sous maîtrise d'ouvrage de VNF des Ponts-de-Cé à Nantes ;
- Un volet « restauration des annexes » sous maîtrises d'ouvrages locales.

PRINCIPES DE REMODELAGE D'UN ÉPI



L'équipe d'animation du SAGE a participé aux instances de suivi du contrat (Comités techniques, de pilotage) qui ont notamment permis de suivre les travaux de rééquilibrage du lit de Loire menés en 2024 sur les secteurs B d'Anetz à Oudon et C en amont du pont de Bellevue.

L'équipe d'animation du SAGE a également participé au comité de suivi du projet. Ce comité s'est installé en 2022 et a pour objectif de suivre et évaluer les effets du programme de travaux.

Une réunion des acteurs concernés par les travaux de rééquilibrage de la Loire s'est également tenue.

Dans le cadre de cette animation et avec la montée en puissance des contrats territoriaux eau (et futurs accords de territoire) multi-thématiques du territoire, une réunion, à destination des animateurs de contrats, est organisée depuis 2023 afin de permettre les échanges entre structures et faire part des réussites et difficultés rencontrées par chacun. Cette réunion vient en complément des réunions de la cellule ASTER, sur le volet milieux aquatiques uniquement, et répond à une demande du territoire.

Cette réunion annuelle s'est tenue le 28 mai à Nantes avec pour ordre du jour :

1. Avancement des contrats sur le territoire du SAGE – tour de table des participants
2. Présentation de l'équipe d'animation du SAGE : rôles et missions
3. Gouvernance : structures pilotes et commissions territoriales
4. Retours d'expériences sur l'actualisation des inventaires des zones humides et des inventaires des éléments du paysage
5. Avancement de l'étude HMUC Estuaire de la Loire
6. Questions diverses



5.2.3. MISE A DISPOSITION D'OUTILS TECHNIQUES

5.2.3.1. Elaboration de modèles de cahiers des charges

Actualiser les inventaires et caractériser les fonctionnalités des zones humides et éléments structurants du paysage

Le SYLOA est identifié par le nouveau SAGE pour la production de modèles de cahiers des charges à destination des maîtres d'ouvrages.

Le 8 juillet 2022, la CLE a validé ceux permettant :

- L'actualisation des inventaires des zones humides, en réponse à la disposition M2-1 du nouveau SAGE ;
- Les inventaires des éléments structurants du paysage et la caractérisation de leurs fonctionnalités, en réponse à la disposition QE3-8 du nouveau SAGE.

Les premiers retours d'expériences sur les inventaires ont permis de cerner des besoins de mise à jour des documents. Le cahier des charges pour les inventaires des éléments structurants du paysage et la caractérisation de leurs fonctionnalités a donc été revu avec, notamment :



- des précisions apportées sur les typologies de haies et de zones tampons conformément aux derniers référentiels nationaux ;
- des précisions sur la méthodologie d'échantillonnage.

Ces modifications ont été validées par la Commission locale de l'eau en novembre.

En parallèle, les réflexions ont débuté pour un deuxième cahier des charges dédié à la caractérisation des fonctionnalités des zones humides, et leur hiérarchisation pour prioriser les secteurs à restaurer.

Ces réflexions, engagées avec le Forum des marais atlantiques (FMA), ont permis d'aboutir à une proposition de cadrage de la méthode, présentée en comité technique SAGE le 15 novembre 2022.

Les travaux se sont poursuivis en 2023 avec deux temps de travail avec le FMA (17 mars, 20 juin), en préparation du groupe de travail du 29 juin de cette même année spécifique aux cahiers des charges mutualisés réunissant les maîtres d'ouvrages concernés (EPCI-FP, syndicats de bassin versant) et les partenaires financeurs.

Lors de ce groupe de travail, il a été acté :

- La poursuite de la rédaction du cahier des charges pour la caractérisation des fonctionnalités des zones humides ;
- L'actualisation du cahier des charges des études préalables aux contrats pour les zones humides de marais.

Après une année d'interruption dû à l'absence de chargé de mission milieux aquatiques-ASTER, les travaux sur la rédaction du cahier des charges pour la caractérisation et la hiérarchisation des zones humides ont repris en 2024 avec les financeurs et le FMA. L'objectif est d'aboutir à un cahier des charges finalisé d'ici la fin de l'année 2025.

Cahier des charges inventaires et diagnostic des plans d'eau

Les échanges avec les différents partenaires techniques du territoire ont permis de mettre en lumière le besoin de travailler sur la réalisation d'un cahier des charges pour l'inventaires et le diagnostic des plans d'eau.

Une première rencontre avec les services de la DDTM Loire-Atlantique en novembre 2024 a permis de mieux cerner cette problématique.

Une rencontre spécifique à l'élaboration d'une stratégie départementale sur la thématique des plans d'eau organisée par la DDTM44, l'OFB et l'Agence de l'eau Loire Bretagne doit être organisée au printemps 2025.

Le cadrage du besoin et la rédaction d'un cahier des charges spécifiques à cette thématique seront étudiés en 2025.

5.2.3.2. Gestion du SYSMA Estuaire de la Loire

SYSMA est une application web-SIG qui permet d'organiser et de conserver les données produites dans le cadre des contrats territoriaux Eau.

Développé et mutualisé par l'EPTB Sèvre Nantaise, il permet aux acteurs en charge des opérations du contrat, de suivre au quotidien sur une cartographie interactive, l'avancement des actions et l'évolution des paramètres observés sur le terrain.

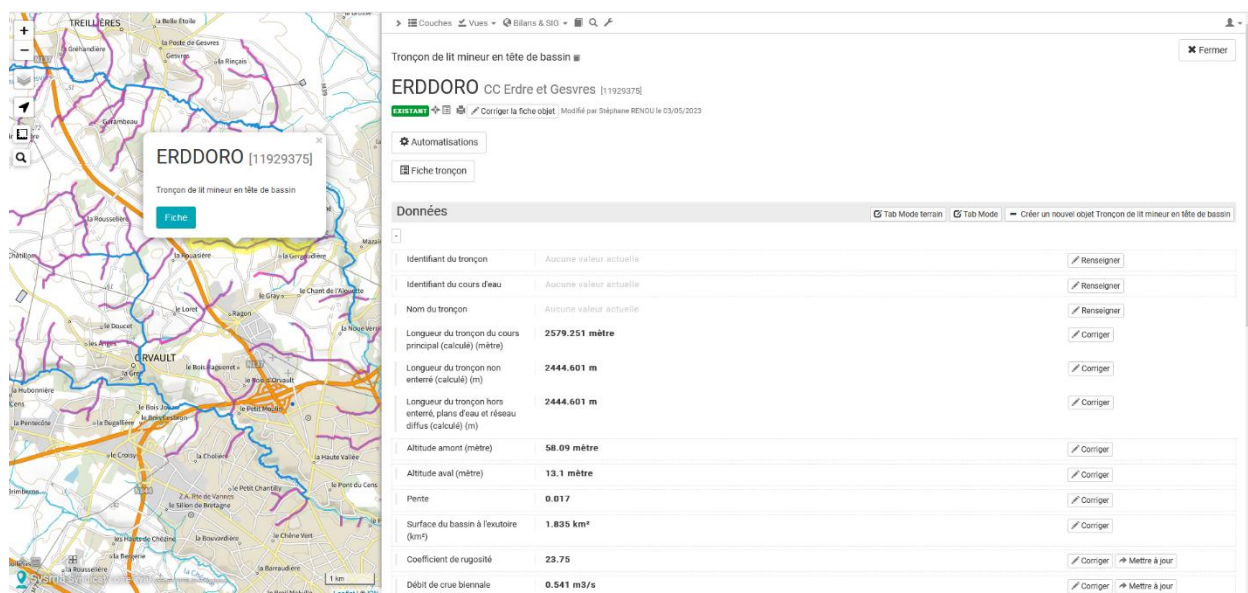


Les principales fonctions attendues :

- Proposer un outil cartographique intuitif facile à prendre en main par les porteurs des contrats pour intégrer en continu les données de suivis environnementaux et d'avancement des actions ;
- Capitaliser et harmoniser la connaissance dans une perspective de partage des expériences ;
- Communiquer auprès des élus et des partenaires sur les actions réalisées et les résultats obtenus ;
- Bancariser l'information en vue d'alimenter l'évaluation des contrats et du SAGE.

SYSMA a été configuré pour répondre aux modèles de données fixés dans les cahiers des charges type proposés par le SYLOA. En 2024, ont été intégrés les dictionnaires des données des :

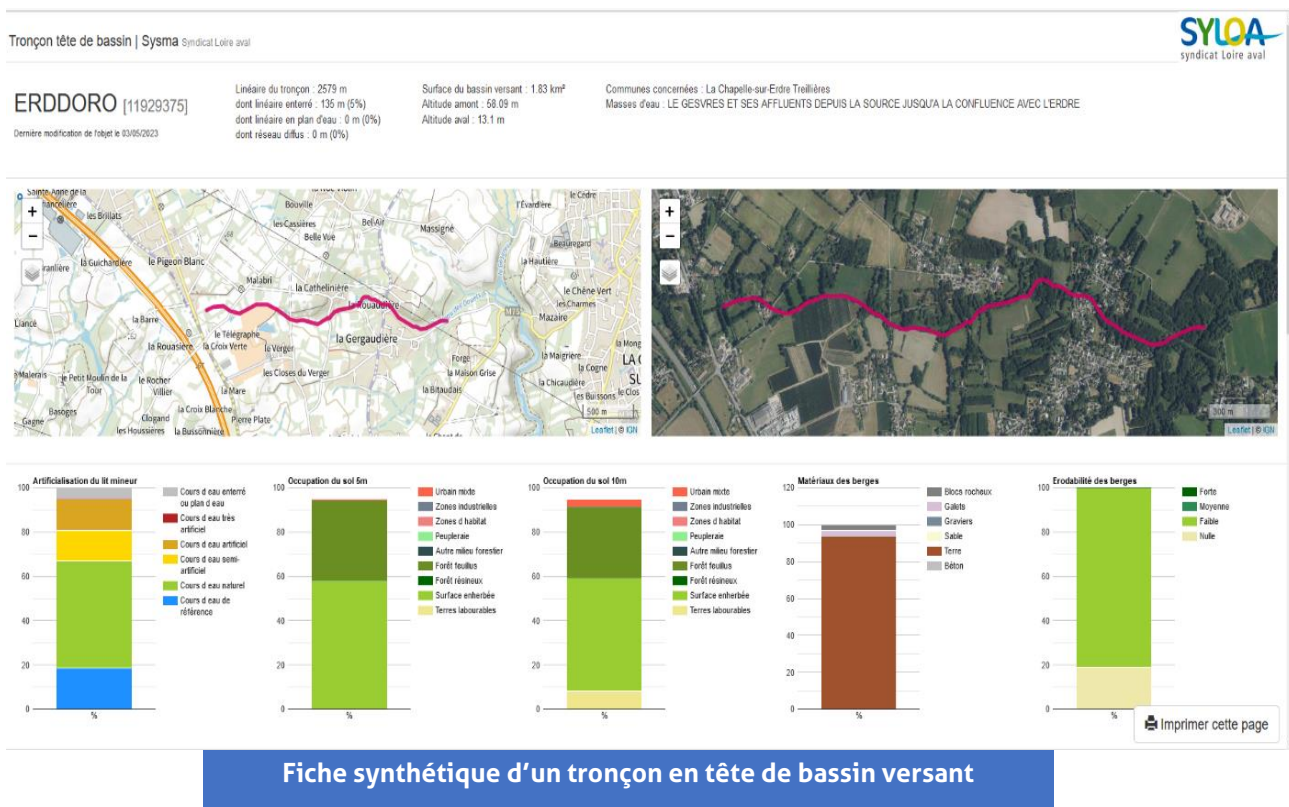
- CCTP et le guide « Pour la réalisation d'une étude préalable au volet milieux aquatiques d'un contrat territorial sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire ».
- CCTP inventaire des éléments structurants du paysage



Extraction de l'application SYSMA

Des nouveautés ont été également intégrés pour répondre au mieux aux attentes des porteurs de contrats. Par exemple, des automatisations ont été intégrées dans SYSMA. Elles permettent le calcul des paramètres caractéristiques et des indices fixés par la méthode de caractérisation des cours d'eau en tête de bassin versant établie par l'OFB. Une fois les calculs réalisés, SYSMA propose désormais la présentation des valeurs sous forme de fiche synthétique.





Les étapes du déploiement :

Le déploiement se déroule depuis 2021 sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire en fonction de l'avancement des programmes eau (cf tableau ci-dessous).

3 scénarios ont été établis pour l'intégration des données dans l'outil :

- Scénario 1 : Saisie des données directement sous SYSMA
- Scénario 2 : Saisie sous QGIS puis versement sous SYSMA
- Scénario 3 : Saisie du programme d'action sous SYSMA sans reprise des données d'état des lieux / diagnostic

Pour les CT Eau en cours depuis 2020, un scénario de reprise des données antérieures a été assuré par la cellule ASTER lorsque les études respectaient le CCTP « études préalable *au volet milieux aquatiques d'un contrat territorial* ».

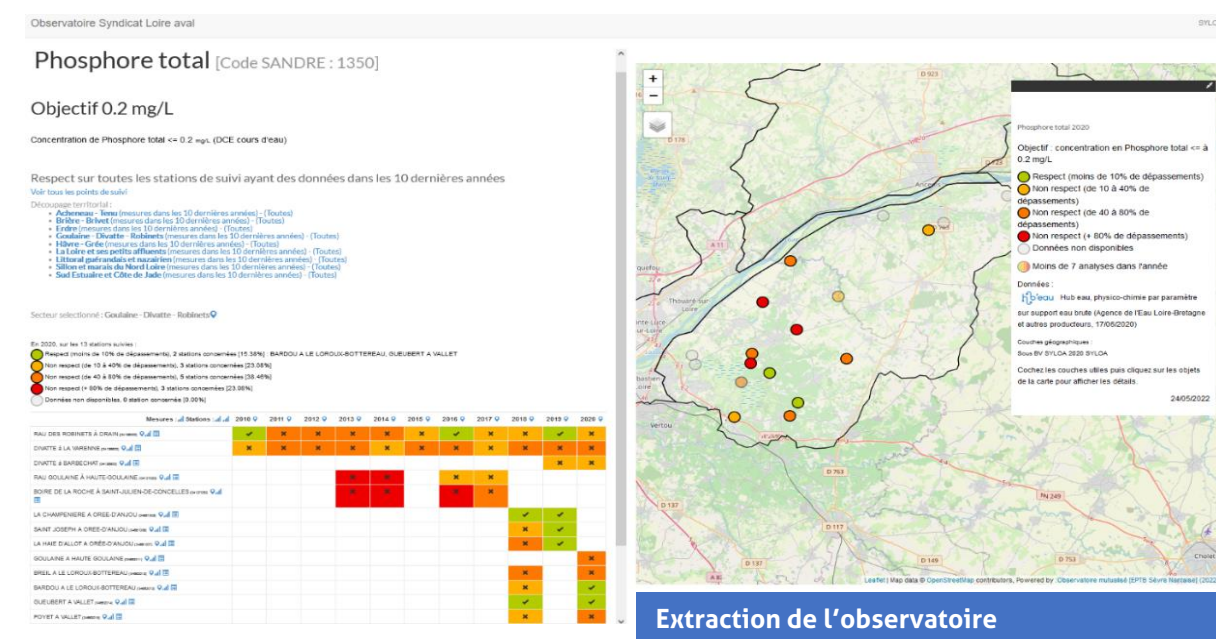
En 2024, une réflexion a été engagée par le SYLOA avec les structures porteuses de programmes opérationnels dans le domaine de la pollution diffuse d'origine agricole. Une enquête sur les besoins a été menée auprès des techniciens et animateurs de contrats territoriaux eau qui démontre les attentes partagées pour disposer d'un environnement spécifique pour cette thématique sur SYSMA.

Avancement du déploiement au 31 décembre 2024 :

Bassin	Scénario	CCTP étude préalable pris en compte	Formation des futurs utilisateurs	Intégration des données état des lieux dans SYSMA	Intégration du programme d'actions validé dans SYSMA
Sillon Marais du Nord Loire (CCLS)	reprise	oui	oui	reprise par le SYLOA	reprise par le SYLOA
Cens et Gesvres (NM – CCEG)	reprise	oui	oui	reprise par le SYLOA	reprise par le SYLOA
Charbonneau (NM)	reprise	oui	oui	reprise par le SYLOA	reprise par le SYLOA
Hâvre - Grée	2	oui	oui	reprise par le prestataire	reprise par le prestataire
Goulaine –Divatte - Robinets	2	oui	oui	reprise par le prestataire	en cours par le prestataire
Sources de l'Erdre	2	oui	oui	reprise par le prestataire	reprise par le prestataire
Sud Estuaire et Côte de Jade (Adapto)	2	oui	oui	en cours par le prestataire	en cours par le prestataire
Sud Estuaire et Côte de Jade	3	non	oui	non	en cours par les équipes Pornic Agglo et CCSE
Brière - Brivet	3	non	oui	non	en cours par les équipes du SBVB
Acheneau - Tenu	sans objet	non	non	non	en cours par le SYLOA
Littoral guérandais et nazairien	à venir avec nouveau programme	oui	à venir avec nouveau programme	à venir avec nouveau programme	à venir avec nouveau programme

5.2.3.3. L'observatoire de suivi de la qualité des eaux

Développé et mutualisé par l'EPTB Sèvre Nantaise, l'observatoire propose aux acteurs du SAGE Estuaire de la Loire un accès simplifié aux données d'analyses des réseaux de surveillance de la qualité des eaux et de l'hydrologie.



Il présente différents paramètres (nitrates, phosphore, pesticides, etc.) sous la forme de cartes de synthèse et de graphiques interactifs. En 2021, un mode d'accès par bassin versant de référence a été développé pour fournir une consultation des résultats de la surveillance plus adaptée au suivi des programmes d'action.

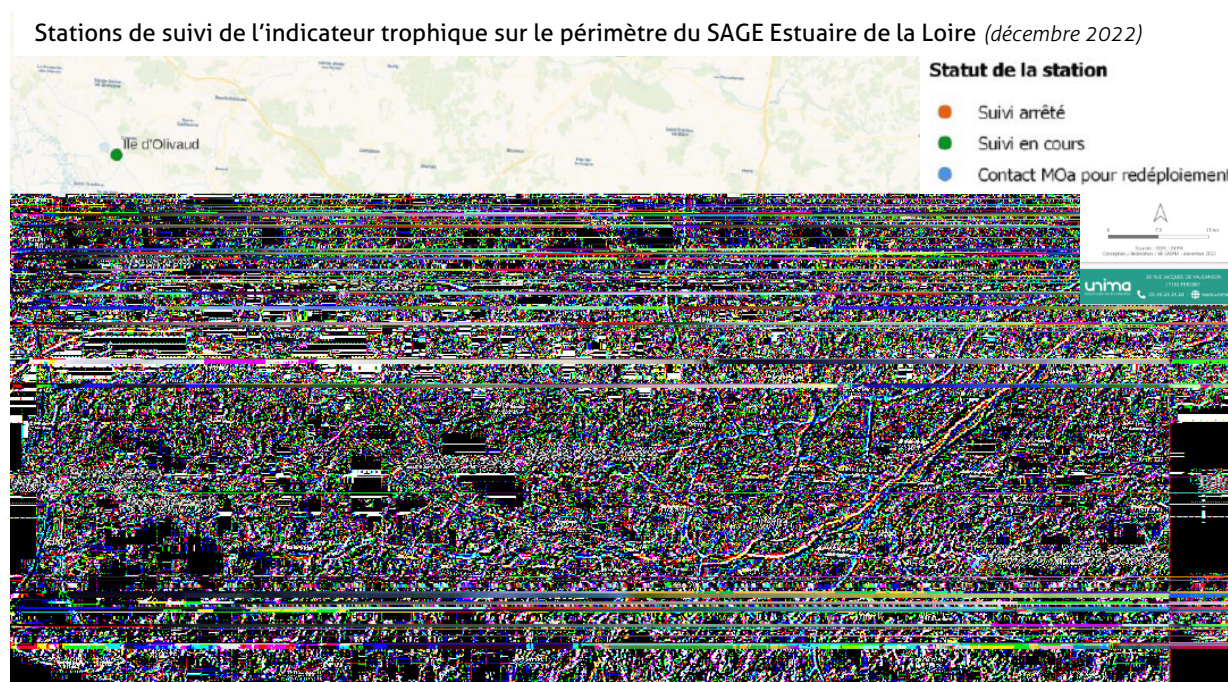
Un travail de valorisation de ces données sera à mener dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE.

5.2.3.4. Suivi de l'expérimentation d'indicateur trophique pour les marais

Les marais présentent un fonctionnement hydraulique et écologique particulier. Les grilles d'évaluation de la qualité des cours d'eau sont inadaptées pour caractériser l'état des marais, notamment pour caractériser la qualité physico-chimique des eaux.

Une réflexion a donc été engagée sous pilotage de l'Union des marais de Charente maritime (UNIMA) et du FMA pour définir un indicateur spécifique du fonctionnement trophique du compartiment aquatique des marais. La disposition M2-9 du nouveau SAGE intègre la poursuite du travail sur cet indicateur.

En effet, un indicateur de qualité des habitats aquatiques en zones humides a été mis au point en Charente Maritime par un consortium universitaire sous l'égide de l'UNIMA, avec l'appui du Département de Charente-Maritime et des Agences de l'eau (Loire-Bretagne et Adour Garonne). Son utilité évidente pour le rapportage relatif à l'état de santé des zones humides en relation avec l'action publique de gestion et d'entretien a été jugé intéressant pour suivre les objectifs de la DCE en zones humides. La sensibilité de l'outil permet également son emploi pour l'aide au pilotage de la gestion par les acteurs locaux. Le but de cet indicateur est de mettre au point à l'aide de paramètres simples et quantifiables la technique de caractérisation de marais côtiers ou zone humide mésohygrophile à eutrophe (naturellement ou non). Ce niveau trophique permet de traduire la capacité d'accueil des biotopes aquatiques, et traduit notamment le potentiel épurateur de ces milieux. Son évaluation renseigne également sur des altérations et dysfonctionnements divers naturels ou induits par la gestion humaine (crues, orages, confinements, drainages...). L'objectif final de cet indicateur est de pouvoir permettre au gestionnaire de mettre en place une gestion hydrologique et/ou un entretien adapté pour retrouver les bons équilibres.



Afin d'accompagner le développement de l'outil d'indicateur trophique, une journée technique de perfectionnement a été organisée en novembre 2024.

Celle-ci a permis de :

1. Rappeler l'utilité et le fonctionnement de l'indicateur trophique (en lien avec la première formation qui avait été dispensée lors de sa mise en place) ;
2. Présenter le nouvel outil de « calcullette » disponible en interface web pour le calcul de cet indicateur.

Cette journée organisée par la cellule ASTER du SYLOA, a permis de mettre en lumière le besoin pour les acteurs du territoire de se rencontrer et d'échanger sur cette thématique spécifique. Une journée technique sur l'indicateur trophique sera donc organisée annuellement afin de suivre les évolutions de l'outil « calcullette » et d'apporter l'expertise du FMA sur le sujet des marais à l'ensemble des techniciens.

5.2.4. L'ANIMATION DE RESEAUX TECHNIQUES

5.2.4.1. Le réseau ASTER

Début 2024, la mission ASTER a pu être relancée avec l'arrivée d'un nouvel animateur.

Cette convention ASTER (Animation et Suivi des Travaux En Rivière) entre l'Agence de l'eau Loire Bretagne et le SYLOA est spécifique à l'animation du réseau des techniciens milieux aquatiques des structures présentes sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire. L'Agence de l'eau Loire Bretagne accompagne financièrement cette animation à hauteur de 50%.

L'organisation d'un comité technique ASTER en juin 2024 a permis de relancer la dynamique de réseau en réalisant une visite technique sur des travaux réalisés par Nantes métropole. Les nombreux techniciens présents profitent de ces journées techniques pour se rencontrer, échanger sur leurs problématiques et faire remonter leurs besoins spécifiques auprès de l'animateur ASTER.



L'animateur ASTER est une ressource technique et de conseil pour les techniciens milieux aquatiques du territoire. Il dispose de nombreux outils (cahier des charges types, partage des retours d'expériences sur les travaux, association de partenaires variés, ...

Il organise également différentes formations à destination des techniciens. A noter également, qu'une newsletter a été mise en place.



5.2.4.2. Le réseau ASTEQ

Dans le cadre du développement du volet « agricole - pollutions diffuses » au sein des CT Eau multithématiques et pour donner suite à plusieurs demandes des animateurs(-trices) et technicien(-ne)s du territoire du SAGE de pouvoir bénéficier d'échanges techniques sur ces sujets, un réseau « pollutions diffuses - qualité de l'eau » a été créé en 2024. Composé des techniciens et animateurs en charge de la qualité de l'eau sur leurs sous-bassins versants, le réseau dénommé ASTEQ porte sur :

- l'accompagnement technique des maîtres d'ouvrage dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des actions relatives à l'amélioration de la qualité des eaux à l'échelle des contrats ;
- le développement d'outils mutualisés de suivi de la qualité des eaux pour les maîtres d'ouvrage à l'échelle du SAGE (cahiers des charges types demandés par le SAGE, indicateurs communs agricoles, etc.) ;
- la réflexion du développement de l'outil SYSMA sur la thématique « pollutions diffuses ».

Le premier Comité technique du réseau ASTEQ s'est tenu le 27 mai 2024 et avait pour ordre du jour :

1. Présentation et attentes du « Réseau pollutions diffuses – qualité de l'eau » ;
2. Développement d'un module pollutions diffuses sur SYSMA ;
3. Mise à jour du cahier des charges « Inventaires des éléments structurants du paysage » ;
4. Pacte en faveur de la haie.

5.3. PILOTAGE ET SUIVI D'ÉTUDES STRATÉGIQUES DU SAGE

5.3.1. LES ÉTUDES PORTÉES PAR LE SYLOA

5.3.1.1. L'étude Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC) Estuaire de la Loire

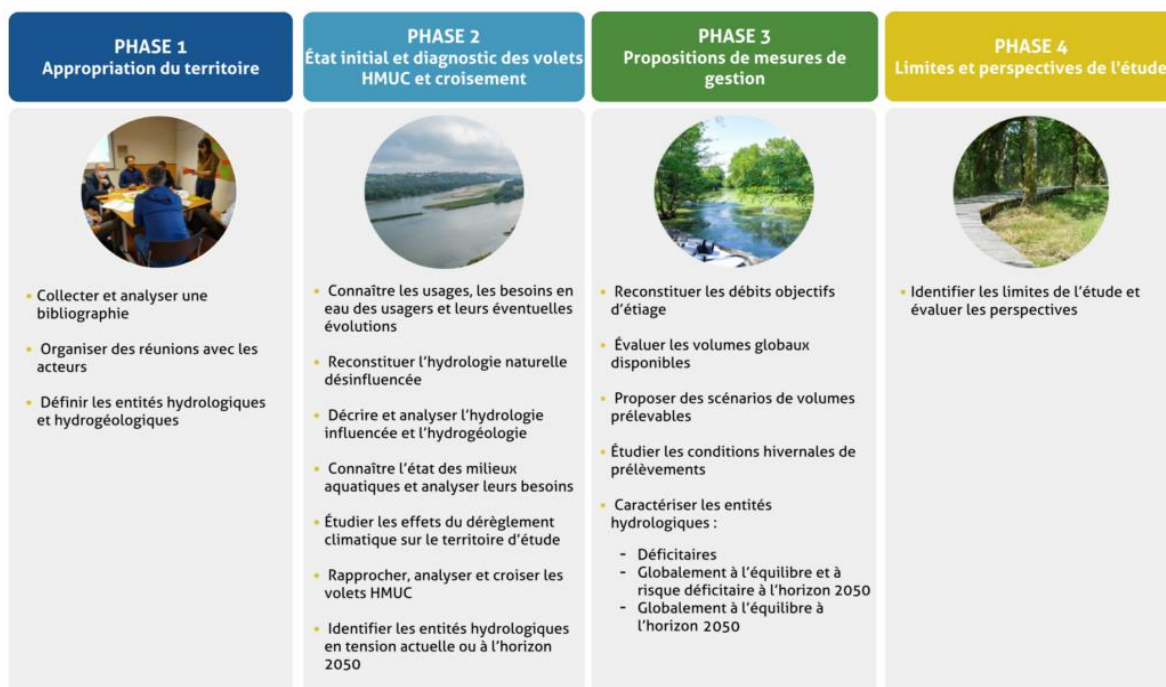
Le SAGE identifie le SYLOA comme maître d'ouvrage d'une étude relative à l'amélioration de la connaissance des bassins versants sensibles aux assèchs et en tension « besoins-ressources ». L'étude d'un montant de 514 500 € TTC financée à 70% par l'Agence de l'eau, 10% par la Région Pays de la Loire et 20% par le SYLOA a été engagée dès début 2022.



Un cours d'eau en assec

Le bureau d'études ANTEA GROUP, a été retenu pour mener cette étude dont les 4 objectifs sont les suivants :

- Identifier les sous-bassins versants en tension quantitative en croisant les différents volets hydrologie, milieux et usages dans une perspective de changement climatique ;
- Évaluer les volumes d'eau disponibles par type de ressource ainsi que les débits objectifs d'étiage suffisants sur les cours d'eau pour répondre aux besoins des milieux ;
- Définir des volumes prélevables pour la ressource en eau superficielle en période de basses eaux ;
- Encadrer les conditions de prélèvements hivernaux.



Les étapes de l'étude HMUC Estuaire de la Loire

Pour rappel, l'année 2022 a été consacrée à la réalisation de la phase 1 de l'étude, validée en juin 2022, puis au lancement de la phase 2, dont l'objectif est la réalisation de l'état des lieux des 4 volets HMUC, puis leur croisement, afin d'identifier les territoires en tension actuelle ou à l'horizon 2050. En 2023, la phase 2 de l'étude s'est poursuivie avec la réalisation de 3 ateliers relatifs aux scénarios d'évolution des usages et au modèle d'allocation de la ressource WEAP. Les hypothèses discutées en ateliers ont ainsi été validées lors du comité de pilotage du 4 avril. En parallèle, le travail sur les débits biologiques a été lancé avec la réalisation des campagnes de terrain qui se sont étalées du mois de janvier à juin 2023, du fait de conditions hydrologiques très instables. Trois groupes de travail sur les débits biologiques ont été organisés les 23 mai, 5 septembre et 23 novembre. Le comité de pilotage du 3 octobre a permis de présenter les premiers résultats de l'état des lieux des 4 volets, lors duquel les acteurs ont formulé des remarques sur certaines thématiques du volet « Usages ». Les hypothèses ont ainsi été rediscutées lors d'un groupe de travail le 30 novembre.

En 2024, un comité technique a été organisé le 20 février afin de présenter les nouvelles propositions d'hypothèses sur le volet « Usages ». Ces propositions ont été validées lors du comité de pilotage du 29 mai, permettant ainsi d'enclencher l'étape du croisement des 4 volets HMUC. Un groupe de travail fin août a été organisé afin de valider les



Réunion du COPIL du 5 novembre 2024

propositions de gammes de débits biologiques avec les experts (Fédérations de pêche, OFB, techniciens de rivière). Des comités techniques et de pilotage en octobre et novembre ont permis de valider les résultats de l'ensemble de la phase 2 et d'initier la phase 3 de l'étude.

L'année 2024 a également été marquée par le lancement de la tranche optionnelle 1 « Consolider la connaissance sur deux sous-bassins versants pilotes » et l'affermissement de la tranche optionnelle 2 « Etudier les débits de gestion de crise ». Ces deux tranches avaient



été retenues par le comité de sélection de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par l'Etat et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne en avril 2022, permettant ainsi un financement à hauteur de 100 %. Le montant global de ces opérations a été estimé à 96 720€ TTC. Ces deux tranches avaient ainsi été affirmées lors du comité syndical du SYLOA le 7 décembre 2022.

Un groupe de travail sur la tranche optionnelle 1 a été organisé en janvier 2024 avec les services de l'Etat ainsi que les acteurs du secteur ciblé (l'Erdre amont). Le comité de pilotage du 24 mai 2024 a permis de présenter la démarche, valider les méthodologies de travail pour les trois thématiques (zones humides, plans d'eau et accélérations et transferts), ainsi que valider les sous-bassins ciblés pour la réalisation de la tranche.

5.3.1.2. Accompagnement à la mise en place de stations de suivi hydrométriques

Le périmètre du SAGE Estuaire de la Loire dispose d'un réseau actuel de stations hydrométriques insuffisant pour un suivi homogène du territoire. L'absence de stations a notamment été relevée dans le cadre de l'étude HMUC du SAGE. Lors de l'élaboration des programmes eau (CT eau,...), l'équipe d'animation a invité les porteurs de contrats à inscrire, dans leurs actions, la mise en place de stations de suivi des débits pour améliorer la connaissance sur les cours d'eau du territoire. Un travail d'appui aux syndicats de bassin/EPCI-FP (organisation de réunions, lien entre ces structures et les services de l'Etat, partage de retour d'expérience, etc.) peut aussi être réalisé en partenariat avec la DREAL et l'Agence de l'eau. Ce travail a notamment été engagé en 2020 avec le Syndicat du bassin versant du Brivet afin de disposer des données nécessaires à l'étude sur les liens nappes rivières entre les nappes de Campbon, Saint-Gildas-des-Bois et le Brivet, et sera poursuivi avec les autres structures porteuses de programmes opérationnels.

5.3.1.3. Etude d'amélioration de la connaissance des flux de nutriments

Le nouveau SAGE identifie le SYLOA comme maître d'ouvrage d'une étude relative à l'amélioration de la connaissance des flux de nutriments, qui doit être engagée dans les deux ans suivant l'approbation du SAGE. L'objectif de cette étude est de connaître les flux de nutriments (azote et phosphore) aux exutoires des affluents de la Loire. Les estimations des flux et mesures réalisées doivent permettre d'évaluer la réponse aux objectifs suivants :

- Réduire de 20% les flux d'azote à l'exutoire des affluents de la Loire à l'horizon 2027
- Réduire de 20% les flux de phosphore des affluents de la Loire à horizon 2027

En 2024, des réflexions ont été menées par l'équipe d'animation, en concertation avec un groupe d'experts réunis à plusieurs reprises, le COTECH SAGE et les membres du bureau de la CLE pour rédiger le cahier des charges de l'étude. La CLE a validé le cahier des charges lors de la réunion du 26 novembre 2024. La consultation sera lancée début 2025.

Elle comportera trois phases dans une tranche ferme :

- 1 – Appropriation du territoire
- 2 – Evaluation des flux de nutriments à l'exutoire des affluents de la Loire
- 3 – Mesure des flux de nutriments à l'exutoire des affluents de la Loire sur une année

Et trois tranches optionnelles :

- Projection de l'évolution des apports de nutriments à l'estuaire
- Proposition d'actions de connaissance à mettre en place
- Mesure des flux de nutriments à l'exutoire des affluents de la Loire sur 5 années supplémentaires



5.3.1.4. Protocole harmonisé de suivi qualité des eaux pour l'évaluation du SAGE

Le protocole harmonisé naît de plusieurs besoins :

- la réponse à la disposition QE1-2 ;
- l'évaluation du nouveau SGAE Estuaire de la Loire à travers le tableau de bord du SAGE ;
- des demandes du territoire sur le besoin de bénéficier d'une base sur laquelle s'appuyer concernant la mise en place de suivi de la qualité des eaux.

L'objectif premier de ce protocole est d'évaluer la réponse aux objectifs relatifs à la qualité de l'eau (Enjeux Qualité des eaux, Littoral et Estuaire) sur le territoire du SAGE grâce à un socle de paramètres :

- Réduire de 20% les flux d'azote à l'exutoire des affluents de la Loire à l'horizon 2027
- Réduire de 20% les flux de phosphore des affluents de la Loire à horizon 2027
- Réduire les contaminations par les pesticides et l'impact des micropolluants
- Atteindre le bon potentiel de la masse d'eau de transition (physico-chimique, biologique, morphologique)
- Comprendre les écarts au bon état chimique et améliorer la qualité des eaux littorales vis-à-vis des micropolluants
- Réduire les flux de nutriments vers les eaux littorales et leurs impacts

De plus, certaines dispositions du SAGE demandent de réaliser des études et mettre en place des suivis afin de disposer des données nécessaires pour répondre aux objectifs :

- QE1-1 : Améliorer la connaissance des flux de nutriments
- QE1-3 : Réaliser un suivi complémentaire de la qualité des eaux vis-à-vis des pesticides et de leurs métabolites
- QE1-4 : Etudier les origines de l'AMPA sur le territoire
- E2-5 : Caractériser les flux et orienter les actions pour améliorer la qualité des eaux estuariennes
- E2-6 : Améliorer la connaissance de la qualité chimique de l'estuaire
- L1-6 : Améliorer la compréhension de la qualité chimique des eaux côtières

En 2024, le début de réflexion sur le protocole a été présenté au COTECH SAGE lors de la réunion du 19 septembre 2024. Il ressort de cette réunion que le protocole à mettre en place pourra répondre, en plus de l'évaluation du SAGE, à l'évaluation des actions menées dans les programmes eau (CT eau,...). La suite de l'élaboration du protocole harmonisé doit être réfléchi avec les structures porteuses de programmes eau (CT eau,...). Il est prévu que ce protocole harmonisé contienne 3 niveaux de suivi : un suivi plancher, un suivi adapté et un suivi optimal. Ces trois niveaux de suivis seront adaptés (paramètres, fréquence d'analyse et répartition spatiale et temporelle) à des objectifs fixés collectivement par le SYLOA et les structures porteuses de programmes eau (CT eau,...).

Le travail se poursuivra en 2025.

5.3.1.5. Inventaires des espaces de mobilité de l'estuaire

L'inventaire et la caractérisation des espaces de mobilité de l'estuaire sont inscrits au SAGE pour améliorer la connaissance sur ces secteurs, afin de mieux les protéger au sein des documents d'urbanisme, et d'engager des actions de restauration et de préservation dans le cadre des programmes opérationnels. L'objectif est d'assurer les fonctionnalités de ces espaces, et de favoriser, à terme, la dynamique latérale du lit de l'estuaire de la Loire.

Ces inventaires s'appuient sur des enveloppes globales définies dans les documents du SAGE. Un groupe de travail d'experts a été réuni en mai afin de travailler sur la méthodologie de ces



inventaires. Des questionnements subsistent et devront être éclaircis avant le lancement des inventaires par le SYLOA.

5.3.2. LES AUTRES ÉTUDES ET PROJETS MENÉS SUR LE TERRITOIRE

En compléments des réunions de suivi des études inscrites dans les programmes eau (CT Eau,...), l'équipe d'animation du SAGE a participé au suivi des projets du territoire pour s'assurer de la prise en compte des objectifs du SAGE et veiller à l'information de la CLE :

Sur le territoire du SAGE :

- Comité de suivi du projet BiotroL
- Etude ADAPTO au niveau de la digue de Corsept
- Commission locale d'information sur les dragages (Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire)
- Rencontre autour du captage d'eau des étangs de Gâtineaux et du Gros Caillou (organisée par la Région Pays de la Loire et Atlantic'Eau)
- Journée territoire Estuaire de la Loire - présentation du SAGE (Agence de l'Eau Loire Bretagne)
- Comité de pilotage élaboration programme d'action ZSCE Nort-sur-Erdre
- Comité technique et comité de pilotage PPRI Loire amont
- Comité de suivi du projet de feeder entre Vigneux-de-Bretagne et Rouans
- Ateliers de concertation dans le cadre de la candidature au titre « Réserve de Biosphère » portée par le Parc naturel régional de Brière
- Demi-journée scientifique du GIP Loire Estuaire
- Présentation des travaux des ouvrages de traitement des eaux pluviales au niveau de l'aéroport Nantes Atlantique après consultation publique
- Réunion en Préfecture sur le projet de nouveau siège de la ligue régionale de football
- Réunion sur l'évolution de la ZAR et du PAR Nitrates au niveau de la nappe du Maupas
- Réunions de l'étude sur les fonctionnalités des zones humides menée par Nantes métropole
- Réunions de l'étude multi-aléas inondation sur Machecoul
- Réunion autour du projet de déviation de la RD117/95 au niveau de Machecoul
- Comité technique EAU Mauges Communauté

À l'échelle départementale :

- Future Days
- Webinaire sur la nouvelle procédure d'autorisation environnementale
- Comités départementaux de l'eau de Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire (Préfet, DDT(M), Département) ;
- Schéma Départemental de Gestion de la Ressource en Eau en Maine-et-Loire (Comité technique et groupes de travail) – Département du Maine-et-Loire ;
- Révision du Schéma départemental de sécurisation de l'alimentation en eau potable de Loire-Atlantique (Conseil départemental 44)
- Comités ressource en eau (DDTM de Loire-Atlantique).
- Comités Départementaux de l'eau (DDT Maine-et-Loire).
- Comités techniques des études HMUC sur les territoires voisins (Sèvre Nantaise et Logne, Boulogne, Ognon, lac de Grand Lieu
- Comité départemental de suivi de la qualité des eaux littorales

À l'échelle régionale :

- Plan d'Actions Régional (PAR) Nitrates des Pays de la Loire



- COP Régionale Pays de la Loire
- Réunion inter-SAGE du Maine-et-Loire
- Conférence ligérienne (Région Pays de la Loire)
- Rencontre animateurs SAGE – communication (EPTB Sèvre Nantaise)
- SYSMA Day : rendez-vous des administrateurs et utilisateurs de SYSMA
- Atelier de réflexion sur le projet PRELEV'EAU
- Etude sur la dépendance à la Loire (Département 49)

À l'échelle du bassin Loire-Bretagne :

- Webinaire « Muscler sa stratégie territoriale de lutte contre les pollutions diffuses » (Agence de l'Eau Loire Bretagne)
- Réunions des animateurs de bassin Loire-Bretagne (Agence de l'Eau Loire Bretagne)
- Webinaire sur l'état des lieux du SDAGE
- Journée des animateurs SAGE du littoral (Agence de l'Eau Loire Bretagne)
- Rencontres du SDAGE (Agence de l'Eau Loire Bretagne)
- Etude HMUC sur l'axe Loire (ateliers sur la partie estuarienne + lancement étude)
- Journée d'information sur le projet Life Eau & Climat (OIEau – AELB)
- Forum de l'eau Maine Loire Océan (préparation de la consultation sur les enjeux des prochains SDAGE et PGRI)

À l'échelle nationale :

- Webinaire « Présentation de la base nationale des règles de SAGE » (Ministère).
- Webinaire « Protéger les rivières à l'échelle des bassins versant » (OIEau)
- Présentation projet façade atlantique GILA

5.4. ÉVALUATION DU SAGE

5.4.1. CENTRALISATION ET VALORISATION DES DONNEES DE L'EAU

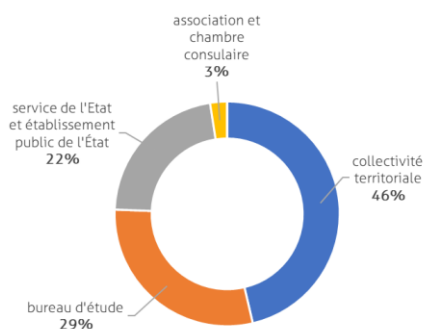
Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE, l'équipe d'animation s'appuie sur des analyses de données qui sont organisées au sein d'un système d'information.

Alimenté depuis 2004, il intègre en 2024 environ 650 jeux de données différents. Deux tiers sont collectés directement auprès des partenaires ou en accès libre sur Internet. Le tiers restant est le résultat d'une production en régie que l'équipe d'animation du SAGE partage avec les acteurs du territoire. Sur l'année 2024, 41 demandes ont fait l'objet d'une fourniture de données, principalement auprès des partenaires publics ou de bureaux d'étude.

Ce travail s'accompagne d'une série de tâches d'administration qui visent à :

- Maintenir une connaissance du patrimoine interne en données (catalogage, bilan annuel) ;
- Assurer une veille sur l'offre des données disponibles en externe et connaître les réseaux de distribution de données environnementales ;

Bénéficiaires des fournitures de données du SYLOA en 2024



- Contrôler la qualité des données externes et internes pour mieux les mobiliser, collecter et restructurer les données pour qu'elles répondent aux besoins en analyse.

L'ensemble de ces démarches liées à la « vie » des données fait l'objet d'un suivi documenté au sein d'un catalogue de données.

L'objectif du nouveau SAGE est de définir une vision d'ensemble des données existantes sur le territoire. Pour ce faire, le SYLOA veille à maintenir ce rôle de centre de ressource pour les données sur l'eau et les milieux aquatiques. Cela passe par la centralisation des données qui ne sont pas encore intégrées dans les banques nationales pour les rendre accessibles auprès de l'ensemble des acteurs de l'eau. Pour faciliter ce partage un travail sera mené en 2025 au travers de l'Open data. Ces données sont par ailleurs exploitées pour alimenter le tableau de bord du SAGE.

5.4.2. LE TABLEAU DE BORD DU SAGE

L'équipe d'animation mène une réflexion depuis 2020 pour la définition d'une logique d'évaluation adaptée afin d'assurer un suivi efficace de la mise en œuvre du SAGE : le tableau de bord. Cet outil identifié dans la disposition G1-3 du SAGE, sera actualisé tout au long de la mise en œuvre du SAGE et servira d'outil de pilotage du SAGE pour la CLE.

Le tableau de bord est organisé autour de deux angles d'évaluation :

- Le suivi des actions préconisées par le SAGE sur le territoire ;
- Le suivi des effets qui fournit l'analyse de l'évolution des pressions, de l'état du milieu, de la qualité et de la ressource quantitative en eau. Ce suivi apporte à la CLE des éléments d'appréciation de l'efficacité des actions engagées.

En 2022, ces deux angles ont été repris pour constituer une grille d'indicateurs qui, déployés au sein de 20 fiches, permettent une lecture et une mise en perspective des grands enjeux du nouveau SAGE avec les objectifs généraux fixés par la CLE.

Les fiches constituent la trame du tableau de bord. Les indicateurs ont été alimentés fin 2023 et début 2024 (sur la base de l'année 2023) pour l'édition d'un état initial du tableau de bord 2023 qui a été validé par la CLE en mars 2024.

Le travail de collecte de données en vue de la mise à jour du document se fera annuellement. La validation en CLE de la nouvelle édition 2024 est prévue en juin 2025.

Extrait de la première édition du tableau de bord du SAGE Estuaire de la Loire



5.5. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION SUR LES ENJEUX DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE

La stratégie de communication et de sensibilisation du SAGE validé par la CLE en mars 2023 sera déployée via un plan d'actions sur 6 ans avec pour objectif de mobiliser les acteurs du territoire et inciter les usagers à adopter de bonnes pratiques pour réduire les impacts sur les milieux aquatiques et les ressources en eau. Elle se décline en trois axes stratégiques.

Axe 1 : Favoriser l'appropriation du nouveau SAGE

Objectif opérationnel 1 :
Partager des messages communs

Objectif opérationnel 2 :
Favoriser l'appropriation du PAGD et du règlement du nouveau SAGE

Objectif opérationnel 3 :
Faciliter la mise en compatibilité avec les documents de planification SCOT (PLU / PLUi)

Axe 2 : Maintenir la dynamique de projet commun

Objectif opérationnel 1 :
Faire des membres de la CLE des ambassadeurs du SAGE

Objectif opérationnel 2 :
Consolider les liens entre structure porteuse, la CLE et les porteurs de programmes opérationnels

Axe 3 : Promouvoir l'eau comme un bien commun sur le territoire du SAGE

Objectif opérationnel 1 :
Sensibiliser les publics prioritaires

Objectif opérationnel 2 :
Accompagner les membres de la CLE dans leur communication auprès du grand public

5.5.1. LES DISPOSITIFS EDITORIAUX DE LA CLE

5.5.1.1. Le site internet du SAGE Estuaire de la Loire

Le site Internet du SAGE est composé de 5 rubriques, d'un module d'actualités et d'un agenda. Il contient plusieurs bibliothèques de documents qui permettent de consulter et de télécharger les documents du SAGE ainsi que les décisions de la Commission locale de l'eau (CLE).

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau SAGE, plusieurs évolutions sont envisagées :

- Extraire la rubrique SYLOA, structure porteuse du SAGE, qui aura son propre site internet en 2025 ;
- Mieux valoriser la CLE en la faisant apparaître en rubrique à part entière.
- Réorganiser les rubriques. Une nouvelle organisation des rubriques devra être pensée pour suivre la mise en œuvre du SAGE.
- Mieux valoriser les actions entreprises pour mettre en œuvre le SAGE par les acteurs du territoire via un module d'actualité dédié.

Ce travail a été initié en 2024 et sera poursuivi en 2025.

5.5.1.2. La lettre de la Commission locale de l'eau

La lettre de la Commission locale de l'eau permet de traiter de la mise en œuvre du SAGE et de l'actualité de la CLE. Chaque lettre valorisera les actions des porteurs de programmes opérationnels dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE. Le travail sur la trame a été initié en 2024. La première mouture de cette lettre sortira en 2025.

5.5.1.3. Réseaux sociaux

Le SYLOA a désormais un compte LinkedIn sur lequel il publie ses actualités et celle de la Commission locale de l'eau du SAGE Estuaire de la Loire.



5.5.2. LA COMMUNICATION POUR LE LANCEMENT DU NOUVEAU SAGE

En 2024, des premiers supports de communication ont été réalisés en vue de l'approbation du nouveau SAGE Estuaire de la Loire : une vidéo de présentation du SAGE et la création d'un guide du SAGE simplifié.

5.5.2.1. La vidéo

Ce support vidéo présente succinctement le SAGE, et pourra être utilisée en introduction de réunion, sur le site Internet, ou sur les réseaux sociaux. Elle présente le territoire, la Commission locale de l'eau et son organisation, ainsi que les principaux enjeux du SAGE illustrés d'exemples concrets qui mettent en avant des mesures phares. Pour cette vidéo, les membres du bureau de la CLE ont souhaité mettre en avant trois enjeux : qualité des milieux aquatiques (zones humides), qualité des eaux, et gestion quantitative et alimentation en eau potable. Elle a été réalisée par MAGENTA et est financée à 50% par l'Agence de l'eau Loire Bretagne.



5.5.2.2. Le guide du SAGE simplifié

Ce guide a été finalisé fin 2024 en vue de la réunion de la Commission locale de l'eau de janvier 2025 qui lance officiellement le nouveau SAGE. Il permettra aux acteurs chargés de la mise en œuvre du SAGE d'avoir une première approche de son contenu.

Il se veut explicatif, simple, pédagogique et illustré et viendra en complément du PAGD et du règlement. Il présentera le rôle du SAGE, ses objectifs, ses étapes d'élaboration, le bassin versant de l'Estuaire de la Loire et ses sous-bassins versants, les grands enjeux du SAGE et les principales actions qui en découlent ; les dispositions qui concernent chaque catégorie avec des renvois vers les documents du SAGE et les ambitions de la CLE.

Il sera diffusé par mailing aux membres de la CLE et imprimé à la demande.

5.5.3. LES SUPPORTS TECHNIQUES

5.5.3.1. Le kit de sensibilisation sur les têtes de bassin versant

Un groupe de travail a été mené avec les porteurs de programmes opérationnels du territoire du SAGE afin de bien identifier les besoins et initier ce projet. Les objectifs suivants ont été identifiés : Faire connaître les têtes de bassins versants et sensibiliser les acteurs sur les pressions subies par les têtes de bassin versant pour engager des actions et faire baisser les pressions subies par ces milieux d'intérêts multiples.

Pour y répondre, les moyens de communication suivants sont proposés :

- Créer un kit de communication : texte pour site Internet, article pour journal municipal, communiqué de presse, illustrations et photos
- Créer un diaporama à utiliser lors de réunions avec des élus, partenaires, ...
- Créer une plaquette générique avec un espace personnalisable par bassin versant



5.6. DÉVELOPPEMENT DES LIENS INTER-SAGE

Enfin, un rendez-vous inter-SAGE réunissant les membres des Commissions locales de l'eau des SAGE Estuaire de la Loire, Baie de Bourgneuf et marais breton et Logne, Boulogne, Ognon et Lac de Grand-Lieu, a été organisé le 15 novembre 2024 à Sainte-Pazanne, sur la thématique de la gestion quantitative.



Au programme (cf invitation ci-contre), de riches présentations par des intervenants de divers horizons suivies de discussions et débats nourris.

Pour pouvoir préparer cet événement, de nombreuses réunions et échanges se sont tenus avec les syndicats Grand Lieu Estuaire et baie de Bourgneuf. La communication et la logistique ont été réparties dans les différentes équipes.

Cette première réunion sur la thématique « gestion quantitative » ouvre la voie à d'autres événements à développer avec les porteurs de SAGE voisins du territoire du SAGE Estuaire de la Loire qui ont des enjeux communs et partagent les mêmes préoccupations que les membres de la CLE.

PROGRAMME

- 8h30 : Accueil café
- 9h00 : Introduction de la rencontre
Présidents de CLE des 3 SAGE (Claude CAUDAL et Claude NAUD)
- 9h30 : Etat des lieux des ressources et interdépendances
 - Les milieux et les espèces aquatiques
Aurore BAISEZ (LOGRAMI)
 - La gestion hydraulique du marais breton
Hervé de VILLEPIN (ex-Syndicat d'aménagement hydraulique Sud Loire) et François FOREST (Union des marais)
 - L'eau potable, une ressource limitée et fragile
Nicolas FAUCHEUX (ATLANTIC'EAU) et Jean-Marc JOUNIER (Syndicat Vignoble Grand-Lieu)
 - Etudes HMUC, enjeux et perspectives
Jean-Claude DUBOS (Agence de l'eau Loire Bretagne)
- 11h15 : Pause
- 11h30 : Solutions et expérimentations
 - REUT (Réutilisation des Eaux Usées Traitées) et tarification incitative de l'eau
Gabriel MORICE (Mauges Communauté)
 - OUGC (Organisme Unique de Gestion Collective) du bassin du Thouet, comment cela fonctionne ?
Pierre PEAUD (Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet - SAGE Thouet)
 - Hydrologie régénérative, solutions fondées sur la nature
Marie FORTIN, hydrobiologiste
- 12h45 : Clôture de la rencontre suivie d'un buffet

Animation : Cécile LEFORT, journaliste
Grand témoin : Marie FORTIN, hydrobiologiste

RENCONTRE INTER-SAGE SUR LA GESTION QUANTITATIVE DE L'EAU

Zoom sur les interdépendances
entre nos territoires
et stratégies d'actions

15 novembre 2024

Salle Eloi GUITTENY à
l'Escale de Retz
SAINTÉ-PAZANNE

**INSCRIPTION
OBLIGATOIRE
avant le 5 novembre**

[En cliquant sur ce lien](#)

ANNEXES

Annexe 1 - COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements au 31/12/2024

STRUCTURES REPRESENTÉES	MEMBRES
Conseil régional des Pays de la Loire	Philippe HENRY
Conseil régional de Bretagne	Simon UZENAT
Conseil départemental de Loire-Atlantique	Chloé GIRARDOT-MOITIÉ
Conseil départemental de Loire-Atlantique	Claire TRAMIER
Conseil départemental du Maine-et-Loire	Aline BRAY
Conseil départemental du Morbihan	Alain GUIHARD
Etablissement Public Loire	Laurent DUBOST
Parc Naturel Régional de la Brière	Olivier DEMARTY
Nantes Métropole	Robin SALECROIX
Nantes Métropole	Jean-Claude LEMASSON
Nantes Métropole	Jean-Sébastien GUITTON
CARENE	Éric PROVOST
CARENE	François CHENEAU
Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz	Claude CAUDAL
Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz	Luc NORMAND
Communauté de Communes du Pays d'Ancenis	Rémy ORHON
CAP Atlantique	Annabelle GARAND
Communauté de Communes Erdre et Gesvres	Christine CHEVALIER
Communauté de Communes Estuaire et Sillon	Daniel GUILLÉ
Communauté de Communes Sud Estuaire	Sylvie GAUTREAU
Communauté de Communes Sèvre et Loire	Jean-Marc JOUNIER
Communauté de Communes Sud Retz Atlantique	Laetitia PELTIER
Communauté d'Agglomération Clisson, Sèvre et Maine Agglo	Denis THIBAUD
Communauté de Communes du Pays de Pontchâteau - Saint-Gildas-des-Bois	Philippe JOUNY
Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou	Jean-Pierre BRU
Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté	Jacques ROBERT
Communauté de Communes Mauges Communauté	Yannick BENOIST
Communauté de Communes Arc Sud Bretagne	Bertrand ROBERDEL

Atlantic'eau	Jean-Luc GREGOIRE
Syndicat Grand Lieu Estuaire	Claude NAUD
Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire	Rémy NICOLEAU
Syndicat Mixte du SCoT du Pays du Vignoble Nantais	Thierry AGASSE
Syndicat Mixte du bassin versant du Brivet	Jacques COCHY
Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturel	Mahel COPPEY
Syndicat Mixte Loire Aval	Thierry COIGNET
Syndicat Mixte Evre-Thau-Saint-Denis	Michel PAGEAU

Collège des représentants des usagers au 31/12/2024

STRUCTURES REPRESENTÉES

Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire
Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire
Chambre de commerce et d'industrie de Nantes Saint-Nazaire
Fédération des Groupements Maraîchers Nantais
Syndicat des vignerons indépendants nantais
Comité régional des pêches et des élevages marins
Association Agréée Départementale des pêcheurs professionnels maritimes et fluviaux en eau douce de Loire-Atlantique
Comité régional de conchyliculture des Pays de la Loire
Fédération de Loire-Atlantique pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Fédération de Maine-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Ligue de Protection des Oiseaux
Bretagne Vivante
France Nature Environnement Pays de la Loire
Union régionale de la consommation, du logement et du cadre de vie
UFC Que Choisir
Union régionale des industries de carrières et matériaux
Association des industriels Loire Estuaire
Union Maritime Nantes Ports
Conservatoire des espaces naturels des Pays de la Loire

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics au 31/12/2024

STRUCTURES REPRESENTÉES

Préfecture de la région Centre-Val-de-Loire, coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne
Préfecture de la région Pays de la Loire
Préfecture de la Loire-Atlantique
Préfecture du Maine-et-Loire
Voies navigables de France
Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire
Office Français de la Biodiversité
Conservatoire du littoral
IFREMER
DREAL des Pays de la Loire
Agence de l'eau Loire-Bretagne
DDTM de Loire-Atlantique
DDT du Maine-et-Loire



Annexe 2 – ORDRES DU JOUR DES RÉUNIONS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU en 2024

› Mardi 26 mars – salle Renée Losq – SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE

1. Validation du compte-rendu de la réunion du 5 décembre 2023 – **VOTE**
2. Présentation et validation du tableau de bord du nouveau SAGE Estuaire de la Loire – **VOTE**
3. Modification des règles de fonctionnement de la CLE – **VOTE**
4. Contribution au débat public « La mer en débat »
5. Questions diverses

› Mardi 18 juin – salle Saint-Michel – LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

1. Validation du compte-rendu de la réunion du 26 mars 2024 – **VOTE**
2. Intervention du GIP Loire Estuaire
 - Présentation de ses missions
 - Présentation du fonctionnement de l'estuaire dans un contexte de changement climatique
3. Intervention de l'Etat
 - Bilan de l'instruction du nouveau SAGE
 - Présentation de la proposition de rédaction modifiée
4. Rapport d'activités de la CLE 2023 – **VOTE**
5. Avancement de l'étude « Hydrologie-Milieus-Usages-Climat » du SAGE Estuaire de la Loire
6. Questions diverses

› Mardi 24 septembre – salle Saint-Michel – LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

1. Validation du compte-rendu de la réunion du 18 juin 2024 – **VOTE**
2. Mise en œuvre du nouveau SAGE : Présentation et validation du guide pour la prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme (*La boîte de l'espace*) – **VOTE**
3. Instruction du nouveau SAGE
 - Bilan de l'instruction et présentation de la proposition de rédaction modifiée (*Etat*)
 - Analyse de la proposition de rédaction modifiée (*SYLOA*)
4. Questions diverses
 - Information sur la réunion d'échanges du 17 juillet 2024 sur les démarches de projets de territoire pour la gestion de l'eau et les analyses HMUC
 - Publication de l'arrêté du 3 juillet 2024 modifiant l'arrêté du 9 juin 2021 fixant les prescriptions techniques générales applicables aux plans d'eau

› Mardi 26 novembre – salle radar Pin Sec – NANTES

1. Validation du compte-rendu de la réunion du 24 septembre 2024 – **VOTE**
2. Instruction du nouveau SAGE
 - Présentation de la proposition de rédaction modifiée de la Préfecture (*Etat*)
 - Analyse de la proposition de rédaction modifiée (*SYLOA*)
 - Avis de la CLE sur la proposition de rédaction modifiée du SAGE – **VOTE**
3. Précisions apportées au cahier des charges type pour l'inventaire des éléments structurants du paysage et la caractérisation de leurs fonctionnalités (*SYLOA*) – **VOTE**
4. Nouveau SAGE Estuaire de la Loire : Présentation du cahier des charges pour l'étude relative à l'amélioration de la connaissance des flux de nutriments (*SYLOA*) – **VOTE**
5. Questions diverses



Annexe 3 – COMPOSITION DU BUREAU DE LA CLE

COLLÈGES	STRUCTURES REPRESENTÉES	MEMBRES
Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements (12 membres)	Région des Pays de la Loire	Philippe HENRY
	Département de Loire-Atlantique	Chloé GIRARDOT-MOITIÉ
	Département du Maine-et-Loire	Aline BRAY
	CAP Atlantique	Annabelle GARAND
	Pornic Agglo Pays de Retz	Claude CAUDAL-Président de la CLE
	Nantes Métropole	Jean-Sébastien GUITTON
	CARENE	Éric PROVOST
	Communauté de Communes Erdre et Gesvres	Christine CHEVALIER
	COMPA	Rémy ORHON
	Communauté de Communes Estuaire et Sillon	Daniel GUILLÉ
	Syndicat Loire Aval	Thierry COIGNET
	Syndicat Grand Lieu Estuaire	Claude NAUD
Collège des usagers (6 membres)	Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire	
	Comité régional de conchyliculture des Pays de la Loire	
	Ligue pour la protection des oiseaux	
	Bretagne Vivante	
	UFC Que Choisir	
	Association des industriels de Loire Estuaire	
Collège de l'État et de ses établissements publics (4 membres)	DREAL Pays de la Loire	
	DDTM de Loire-Atlantique	
	Agence de l'eau Loire-Bretagne	
	Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire	



Annexe 4 – ORDRES DU JOUR DES RÉUNIONS du BUREAU DE LA CLE en 2024

› Jeudi 18 janvier – Centre technique communautaire – DIVATTE-SUR-LOIRE

1. Validation des comptes rendus des bureaux de la CLE du 9 novembre et 14 décembre 2023
2. Avis du bureau de la CLE :
 - Contrat territorial Eau « Acheneau Tenu » – CTEau 2024-2026 (renouvellement)
 - Dossier d'autorisation environnementale - Développement des nouvelles lignes de transport et transformation du pont Anne de Bretagne (Nantes Métropole)
3. Communication du nouveau SAGE :
 - Présentation de la vidéo du SAGE
 - Programmation 2024 des actions de communication
4. Questions diverses

› Jeudi 15 février – visioconférence

1. Validation du compte-rendu du bureau de la CLE du 18 janvier 2024
2. Avis du bureau de la CLE :
 - Contrat territorial Eau pour la Loire et ses annexes 2024-2026 (CEN Pays de la Loire / GIP Loire Estuaire / Voies navigables de France)
 - Dossier d'autorisation environnementale – Projet de renouvellement et d'extension de la carrière de « La Pointe des Chemins » - Rouans – Chaumes-en-Retz
3. Conchyliculture et qualité de l'eau : problématique du norovirus
4. Questions diverses

› Jeudi 18 avril – visioconférence

1. Validation du compte-rendu du bureau de la CLE du 15 février 2024
2. Intervention du GIP Loire Estuaire : présentation de ses missions et de sa stratégie 2022-2027 (GIP Loire Estuaire)
3. Mise en œuvre du nouveau SAGE :
 - Planification des informations annuelles à la CLE
 - Plan de communication
4. Questions diverses
 - Consultation sur le projet de décret relatif aux SAGE

› Jeudi 23 mai – salle de la Johardière – Immeuble VALMY - NANTES

1. Validation des comptes rendus des bureaux de la CLE des 15 février et 18 avril 2024
2. Mise en œuvre du nouveau SAGE :
 - Guide du SAGE simplifié : validation des ambitions par enjeu
3. Avis du bureau de la CLE
 - Validation des inventaires des zones humides et des éléments du paysage sur la Communauté de communes de Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois : Pontchâteau, Saint-Gildas-des-Bois, Sévérac
 - Dossier d'autorisation environnementale : demande de renouvellement de l'autorisation de dragage et d'immersion du Grand port maritime Nantes Saint-Nazaire
 - Dossier d'autorisation environnementale : renouvellement et extension de la sablière du Grand Coiscault à Vallons-de-l'Erdre – Troisième présentation sur la base des compléments apportés
4. Questions diverses



› Jeudi 4 juillet – visioconférence

1. Validation du compte-rendu du bureau de la CLE du 23 mai 2024
2. Mise en œuvre du nouveau SAGE :
 - Guide pour la prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme (La boîte de l'espace)
 - Précisions apportées au cahier des charges type pour l'inventaire des éléments structurants du paysage et la caractérisation de leurs fonctionnalités
 - Guide du SAGE simplifié : validation des ambitions par enjeu
3. Questions diverses

› Jeudi 29 août – visioconférence

1. Validation du compte-rendu du bureau de la CLE du 4 juillet 2024
2. Nouveau SAGE Estuaire de la Loire
 - Bilan de l'instruction du nouveau SAGE
 - Présentation de la proposition de rédaction modifiée (Etat)
 - Analyse technique de la proposition de rédaction modifiée et incidences sur l'ambition du SAGE (SYLOA)
3. Avis du bureau de la CLE
 - Dossier d'autorisation environnementale – Projet de renouvellement et d'extension de la carrière de « La Pointe des Chemins » - Rouans – Chaumes-en-Retz : Deuxième présentation sur la base des compléments apportés
 - Présentation de la mise à jour annuelle du Référentiel Unique d'appui réglementaire Cours d'Eau (RUCE) en Loire-Atlantique (DDTM 44)
4. Questions diverses

› Jeudi 10 octobre – visioconférence

1. Validation du compte-rendu du bureau de la CLE du 29 août 2024
2. Présentation du Périmètre de protection d'espaces agricoles et naturels (PEAN) de Pornic Agglo Pays de Retz (Département 44)
3. Nouveau SAGE Estuaire de la Loire : Présentation du cahier des charges pour l'étude relative à l'amélioration de la connaissance des flux de nutriments (SYLOA)
4. Avis du bureau de la CLE (SYLOA)
 - Dossier d'autorisation environnementale – Projet de conversion et extension de la station de traitement des eaux usées de Savenay
5. Questions diverses
 - Point sur les échanges techniques concernant les modifications à venir sur le dispositif de protection des zones humides du nouveau SAGE

› Jeudi 14 novembre – visioconférence

1. Validation du compte-rendu du bureau de la CLE du 10 octobre 2024
2. Nouveau SAGE Estuaire de la Loire :
 - Présentation de la rédaction modifiée du dispositif de protection des zones humides à l'issue de la CLE du 24 septembre 2024 (DDTM 44)
 - Analyse technique de la proposition de rédaction modifiée (SYLOA)
3. Avis du bureau de la CLE : Consultation sur le projet d'arrêté Zone soumise à contrainte environnementale (ZSCE) sur le captage d'eau potable de Nort-sur-Erdre
 - - Présentation du projet d'arrêté ZSCE (Atlantic'Eau)
 - - Analyse technique pour avis du Bureau de la CLE (SYLOA)
4. Organisation des réunions du bureau de la CLE et de la CLE en 2025
5. Questions diverses





Pour nous contacter :

secretariat.cle@syndicatloireaval.fr

Directeur de publication : Claude CAUDAL

Rédacteurs : Équipe du SYLOA

Crédits images : SYLOA / Philippe MARCHAND / GIP ESTUAIRE DE LA LOIRE / Delphine LETHU / Patrick GARCON

